

TIRÉ À PART DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAC-251129

10.2. Création du Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement

Le VRER rappelle l'objectif principal qui a mené à la mise au point du projet de création du Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement. Il rappelle la nouvelle mission de l'Université, qui, entre autres, se consacre à la formation des personnes créatives et engagées. Le nouveau centre permettra d'accompagner le corps professoral dans cette démarche.

La VRAEAP présente le projet de création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet du chantier « Enseignement et RDC » de la Stratégie *Cap sur l'avenir*. Le centre contribuera à la réalisation de plusieurs actions du chantier, notamment les actions 3.1.1 (Signature UMoncton), 3.1.4 (Stratégie d'accompagnement), 3.3.1 (Programme de formation et recherche) et 3.5.2 (Programmes des chaires internes).

La VRAEAP présente les rôles et responsabilités du centre, sa gouvernance, ses partenaires et ses ressources. Parmi ses partenaires, notons le Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire, la Direction générale des technologies, le Bureau de l'apprentissage expérientiel, le Bureau de l'enseignement coopératif, le Centre autochtone Nikonuk, le Groupe de recherche interdisciplinaire en pédagogie universitaire et la Formation continue.

La VRAEAP explique que le nouveau centre remplace le SASE. Le nouveau centre offrira des formations aux professeures et professeurs, formations qui sont exigées et reconnues par la CESPM.

À la page 9 du document, on présente l'organigramme du centre. La VRAEAP fait remarquer que le centre aura deux volets : le volet pédagogie et le volet programmes. Plus loin, à la page 17, l'on présente la gouvernance du centre en expliquant qu'il y aura deux comités, soit le Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes ainsi que le Comité consultatif réseau sur les technologies de l'apprentissage.

Au niveau financier, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) indique que le plan est en développement, toutefois certaines dépenses seront assurées par le budget de la Stratégie *Cap sur l'avenir*.

Lors de la discussion, la VRAEAP indique qu'une lettre d'entente concernant la dissolution du SASE a été signée. Il est prévu que les projets collectifs seront encouragés. Sur ce point, un membre indique que l'article 11.17 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'employeur devrait être réexaminé.

À la fin de la discussion, le recteur et vice-chancelier remercie Mme Dawes pour l'excellent travail. Merci beaucoup!

R : 12-SAC-241129

Gilles Roy, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Sous réserve d'un avis favorable du Comité de finance, que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement. »

Vote sur R12

Pour : 30

Contre : 1

ADOPTÉE



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Université de Moncton

Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire

Et sur la créativité et l'engagement

VICE-RECTORAT ADJOINT À L'ENSEIGNEMENT ET AUX AFFAIRES PROFESSORALES

12 mars 2025 v8

Table des matières

L'échéancier des consultations et approbations	1
Introduction.....	2
Sommaire	4
1. Projet phare de la Stratégie <i>Cap sur l'avenir</i> (2023-2028)	5
2. Le mandat du Centre	7
3. Les rôles et responsabilités	9
3.1 La gestion du Centre	10
3.1.1 VRER	10
3.1.2 Direction administrative réseau	10
3.2 Le volet pédagogie.....	10
3.2.1 Direction scientifique.....	10
3.2.2 Personnes responsables de projets académiques, volet pédagogie.....	11
3.2.3 Employées et employés du Centre, volet pédagogie	12
3.3 Le volet programmes.....	13
3.3.1 Personnes responsables de projets académiques, volet programmes	13
3.3.2 Employées et employés du Centre, volet programmes.....	14
3.4 La complémentarité des services offerts par le Centre	16
4. La gouvernance du Centre	17
4.1 Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes	17
4.1.1 Comité réseau tripartite sur les questionnaires d'appréciation étudiante de l'enseignement	20
4.1.2 Comité de sélection réseau des responsables de projets académiques	21
4.2 Comité consultatif réseau sur les technologies de l'apprentissage.....	22
5. Les partenaires du Centre	25
5.1 La Direction générale des technologies (DGT).....	25
5.2 Le Bureau de l'apprentissage expérientiel (BAE)	25
5.3 Le Bureau de l'enseignement coopératif (BEC)	25
5.4 Le Centre autochtone Nikonuk	25
5.5 Le Groupe de recherche interdisciplinaire en pédagogie universitaire (GRIPU)	25
5.6 La Formation continue	25
6. Les ressources du Centre	26
Annexes	27
1. Historique de l'innovation et du soutien en pédagogie universitaire	27
1.1 L'apprentissage numérique en présentiel.....	27
1.2 L'apprentissage à distance	33
1.3 L'apprentissage expérientiel	37
1.4 Le Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE)	39
1.5 La R-D-C en pédagogie universitaire	41
2. L'intégration des nouvelles technologies dans les résultats d'apprentissage	42
3. La créativité	47

L'échéancier des consultations et approbations

Approbation du Plan opérationnel institutionnel / Dissolution du SASE	Envoi des documents	2023-2024
Projet phare du <i>Plan opérationnel institutionnel</i> (CDU-230923)		23 sept. 2023
Leader de la Stratégie et le VRER		29 février 2024
Direction générale de la DGT		5 mars 2024
Vice-recteurs et DDÉ de l'UMCE et de l'UMCS		7 mars 2024
Associations professorales		28 mars 2024
Lettre d'entente réseau – dissolution du SASE (ABPPUM)		10 mai 2024
Leader de la Stratégie		15 mai 2024
Lettre d'entente réseau – dissolution du SASE (APPUMCE)		16 mai 2024
Direction générale de la Formation continue		17 mai 2024
Comité consultatif du SASE	v1 – 28 mai 2024	24 mai 2024
Groupe des technologies de l'apprentissage (GTA)	v1 – 28 mai 2024	28 mai 2024
Nomination d'une direction par intérim (1 ^{er} juin au 31 décembre 2024)		28 mai 2024
Ancien Comité consultatif du SASE	v2 – 14 juin 2024	17 juin 2024
RDD (les décanats)	v3 – 17 juin 2024	20 juin 2024
Groupe des technologies de l'apprentissage (GTA)	v2 – 14 juin 2024	24 juin 2024
Approbation du Centre par les instances / Chaire de recherche stratégique		2024-2025
Conseil de la FESR	v4 – 9 sept. 2024	13 sept. 2024
CA de l'APPUMCE	v4 – 9 sept. 2024	24 sept. 2024
APPUMCS	v4 – 9 sept. 2024	25 sept. 2024
CA de l'ABPPUM	v4 – 9 sept. 2024	27 sept. 2024
Consultation générale (sur le site web de l'Université)	v5 – 4 nov. 2024	4 au 12 nov. 2024
Formation continue	v6 – 14 nov. 2024	21 nov. 2024
Comité de la planification (CDP) – pour adoption	v6 – 14 nov. 2024	22 nov. 2024
Sénat académique (SAC) – pour adoption	v7 – 22 nov. 2024	29 nov. 2024
Nomination des responsables de projets académiques par le VRER		20 déc. 2024
Lettre d'entente réseau – dissolution du SASE (APPUMCS)		27 janv. 2025
Comité de finance (CFI) – pour adoption	v7 - 22 nov. 2024	4 fév. 2025
Conseil de l'Université (CDU) – pour adoption	v8 - 12 mars 2025	12 avril 2025
Mise en œuvre du Centre		1 ^{er} mai 2025
Réorientation du GTA / Développement du Centre d'excellence réseau		2025-2026
Chaire de recherche stratégique en créativité et engagement - nomination		1 ^{er} juillet 2025

Introduction

Le fondement de l'Université et le projet de création d'un Service de pédagogie universitaire réseau

Dès le fondement de l'Université de Moncton, la question des technologies de l'apprentissage suscite l'intérêt du Sénat académique. En 1969, la Commission de la planification académique se penche sur la coordination des ressources audio-visuelles. En 1971, l'Université de Moncton nomme un directeur au **Centre audio-visuel** afin de centraliser les ressources à la bibliothèque.

En 1976, l'Université envisage déjà la création d'un **Service de pédagogie universitaire réseau** incorporant le centre audio-visuel existant et offrant des « subventions au développement professionnel et pédagogique à des projets innovateurs au campus de Moncton, Edmundston et Shippagan ».

En 1984, l'**évaluation étudiante de l'enseignement** est en vigueur à l'UMCS : « Les résultats sont entrés sur ordinateur. A la fin de la session, on demande de remettre l'évaluation du professeur. C'est le registrariat qui coordonne le tout. Les professeurs viennent chercher les feuilles d'évaluation et les étudiants les ramènent au registrariat » (SAC-850829).

En 1985, l'Université adopte sa 1^{re} politique d'évaluation des programmes, à savoir le **Guide pour l'appréciation et l'évaluation de programme de premier cycle: critères et indicateurs** (SAC-850529). Dès 1987, il est question de « **revaloriser l'enseignement** au niveau universitaire » en offrant des « mini-cours » pédagogiques ainsi que des services de soutien à l'enseignement.

En 1988, l'Université expérimente avec des cours réseau : « Les trois campus ont été réunis en une seule université pendant quelques minutes grâce à la collaboration de NB Tel, Radio-Canada et le Service d'audiovisuel. Ce fut un premier exercice et nous avons démontré ce que nous avions à démontrer, on est capable d'être un » (SAC-880215).

L'Université adopte un modèle¹ qui associe les études à temps partiel et la formation à distance à la Formation continue (l'Éducation permanente), d'une part, et les études à temps plein et l'apprentissage à support technologique en présentiel aux facultés et campus, d'autre part. Mais déjà en 1994, on reconnaît que « l'enseignement à distance va concerner de plus en plus nos programmes à temps plein » (SAC-941110).

Le Plan stratégique (1999-2004) et la création du SASE

« Le volet des nouvelles technologies d'information et de communication était complètement absent du plan stratégique 1992-1995 » (SAC-960126). Pourtant, à peine dix ans plus tard, la **Direction générale des technologies** (DGT) (1996) est établie, les membres du personnel enseignant et non enseignant sont équipés d'ordinateurs, un réseau de fibres optiques relie les édifices de l'UMCM (2000), la **plateforme CLIC** est installée (2005) et le courrier électronique entre dans les habitudes.

L'équipe d'IDITAE² (1999) qui deviendra le **Groupe des technologies de l'apprentissage** (GTA) et le **Centre d'intégration du multimédia dans l'enseignement** (CIME) (2003) au campus de Shippagan sont établis pendant cette période. « Ce centre [CIME], situé au 4^e étage du Pavillon Irène-Léger – local 412, a pour objectif de réunir dans un même environnement des personnes qui apporteront un appui afin de faciliter l'**intégration des technologies dans les cours** ainsi qu'un **soutien à la médiatisation** et à la livraison des cours offerts à distance » (Nouvelles – 27 janvier 2003).

Le *Plan stratégique* (1999-2004) de l'Université met l'accent sur la qualité des programmes, la qualité de l'enseignement et la formation pédagogique des membres du corps professoral. Ces années verront l'adoption de la nouvelle **Politique d'évaluation des programmes** (1999) et la création du **Service d'animation et de soutien à l'enseignement** (SASE) (2002) et du Prix d'excellence en enseignement (2002). Dès 2003, il est question de

¹ Notons qu'à l'Université Dalhousie, tous les cours crédités, peu importe le mode de prestation, relèvent des facultés et peuvent faire partie de la charge normale des membres du corps professoral. Ces derniers conservent les droits d'auteur des cours médiatisés et sont responsables de la planification de l'offre de tous les cours crédités.

² IDITAE = *Intégration et développement des infrastructures technologiques en apprentissage et en enseignement*.

« l'évaluation administrative de l'enseignement de l'employée ou de l'employé [...] dans le but d'**assurer la qualité de l'enseignement** et de prendre des décisions administratives justes et équitables » (ABPPUM, 21.01).

La Stratégie *Cap sur l'avenir* (2023-2028) et le projet de Centre d'excellence réseau

En mars 2020, la **pandémie de la COVID-19** change la donne en obligeant l'ensemble du personnel enseignant à s'initier aux technologies de l'apprentissage et à la formation en ligne. En même temps, l'arrivée de **ChatGPT** en novembre 2022 annonce l'ère de l'**intelligence artificielle** et des données massives, remettant en question certaines pratiques évaluatives.

D'ici le 31 mai 2027, l'Université adoptera un nouveau **Cadre d'assurance de la qualité pour l'apprentissage numérique** (CAQAN). Ce cadre visera à « favoriser une approche intentionnelle de l'enseignement et de l'apprentissage accompagnée d'une amélioration continue intégrée comprenant cinq volets », à savoir :

1. La conception pédagogique des programmes (ex. la cohérence des tâches d'évaluation avec les résultats d'apprentissage généraux (RAG) des cours; la planification cohérente du mode de prestation de chaque cours au sein d'un programme);
2. Le soutien pédagogique aux membres du corps professoral et du personnel enseignant (ex. formations, perfectionnement professionnel);
3. L'accès aux services de soutien académiques en ligne ou en présentiel (ex. accessibilité, aide aux études, bibliothèques);
4. Les plans institutionnels en matière d'infrastructures physiques et technologiques (ex. plan de reprise après sinistre, plan de renouvellement des technologies de l'apprentissage); et
5. Les politiques et règlements institutionnels (ex. évaluation des apprentissages, intégrité intellectuelle, propriété intellectuelle, confidentialité, données institutionnelles, cybersécurité).

En 2024, tous les **cours en présentiel** se donnent avec un **support technologique** (ex. courriels, groupes Teams, matériel pédagogique et dépôt des travaux dans CLIC, présentations PowerPoint, manuels de cours numériques, ressources et catalogues numériques aux bibliothèques, téléphones intelligents, portables et tablettes en classe, correction numérique, rétroaction verbale enregistrée, entrée des lettres finales dans ManiWeb, appréciation étudiante de l'enseignement dans Blue). Les cours en présentiel peuvent avoir lieu sur un des campus de l'Université de Moncton ou d'un autre établissement (cours délocalisés) ou dans un milieu de stage.

Les **cours en ligne** (par Teams ou médiatisés), **hybrides** (une partie de l'enseignement se faisant en ligne) ou **comodaux** (une partie du groupe étant en ligne chez eux ou dans un autre local) font également appel aux technologies de l'apprentissage. Les cours en ligne sont suivis de chez soi ou sur un des campus de l'Université dans un local prévu à cette fin, les évaluations se faisant en présentiel ou en ligne. Ils ont des séances synchrones où les personnes inscrites peuvent poser des questions, travailler en groupes, etc.

La Stratégie *Cap sur l'avenir* (2023-2028) met de nouveau l'accent sur la qualité des programmes, la qualité de l'enseignement et la formation pédagogique des membres du corps professoral. Les prochaines années verront la mise en œuvre du **Cadre d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques** (2024) et du questionnaire réseau d'appréciation étudiante de l'enseignement (2024). Mais, la Stratégie prévoit aussi une nouvelle **chaire de recherche stratégique en créativité et engagement** qui sera créée afin de stimuler le développement de la R-D-C en pédagogie universitaire à l'Université de Moncton et de favoriser la formation de personnel hautement qualifié.

La Stratégie met également de l'avant un projet transversal de « **réinventer le réseau** pour la pérennité de l'Université de Moncton comme chef de file en Acadie et dans la Francophonie ». Les projets évoqués seront tous effectivement réseau, y compris le **Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement** (2025), projet phare du chantier « Enseignement et R-D-C ». La collaboration réseau au sein du nouveau Centre favorisera une approche cohérente du mode de prestation des programmes, la mise en œuvre de stratégies pédagogiques novatrices, un partage de connaissances et d'expertises au sein du réseau et une amélioration de la réussite et de l'expérience étudiantes.

Sommaire

Rattaché au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche (VRER), le **Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement** appuie les membres du personnel enseignant de l'Université de Moncton dans l'amélioration continue de la formation, de l'enseignement et de l'encadrement aux trois cycles, contribuant ainsi à la réussite et à l'expérience étudiantes. Il les soutient dans la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de pédagogie universitaire, favorisant ainsi le développement de la créativité et de l'engagement chez les personnes étudiantes (la signature UMoncton).

Nos objectifs

- **Exercer un leadership** inclusif et collaboratif en matière d'innovation pédagogique et technologique;
- **Développer, mettre à l'essai et évaluer** des stratégies pédagogiques novatrices qui favorisent le développement de la créativité et de l'engagement;
- **Faciliter la mise en œuvre** des meilleures pratiques en pédagogie universitaire qui favorisent les apprentissages;
- **Contribuer à l'amélioration** de la réussite et de l'expérience étudiantes en appuyant le perfectionnement continu de la formation, de l'enseignement et de l'encadrement.

Notre équipe

- **Une communauté scientifique** axée sur la pédagogie universitaire qui favorise la réussite et l'expérience étudiantes;
- **Des communautés de pratique** qui collaborent à la mise à l'essai et à l'évaluation de stratégies pédagogiques novatrices qui favorisent le développement de la créativité et de l'engagement;
- **Une équipe de personnes ressources** ayant des expertises en gestion de projets, conception pédagogique, technopédagogie, soutien et consultation technopédagogique, conception et développement médiatique, approches et stratégies pédagogiques et assurance de la qualité.

Nos services

- **L'organisation d'activités de diffusion de la R-D-C** en pédagogie universitaire en français auprès des communautés scientifiques régionale, nationale et internationale et le maintien d'une banque de ressources documentaires à jour;
- **Un soutien** au respect de l'intégrité intellectuelle dans le contexte de **l'intelligence artificielle** et un accompagnement dans la mise en œuvre de **stratégies pédagogiques novatrices** qui favorisent le développement de la créativité et de l'engagement;
- **Des formations** sur les meilleures pratiques en pédagogie universitaire, des ateliers de développement professionnel, un service de consultations et de mentorat, un système d'évaluation formative de l'enseignement et une aide à l'interprétation des rapports d'appréciation étudiante de l'enseignement;
- **Un accompagnement** dans le développement de projets de création et de modifications majeures ou mineures de programmes et dans la mise en œuvre des recommandations découlant des processus d'**assurance de la qualité** (ex. l'élaboration des **résultats d'apprentissage** de programme (RAP) et des résultats d'apprentissage généraux (RAG) de cours);
- **Un soutien technopédagogique** et un accompagnement dans le processus de conception et de développement médiatique de **ressources pédagogiques** (ex. capsules vidéo) et de cours en ligne.

Le Centre est membre institutionnel de diverses associations professionnelles : ex. *La Société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur* (SAPES), *l'Association internationale de pédagogie universitaire* (AIPU), *l'Association québécoise de pédagogie collégiale* (AQPC), *Réseau d'enseignement francophone à distance* (REFAD).

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

1. Projet phare de la Stratégie *Cap sur l'avenir* (2023-2028)

Projet phare

La création du nouveau Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement est un projet phare du chantier « Enseignement et R-D-C » du Plan opérationnel institutionnel (CDU-230923) de la Stratégie *Cap sur l'avenir* (2023-2028) qui vise à :

- Renouveler la relation enseignement-apprentissage dans tous les cours et permettre le développement de la créativité et de l'engagement; et
- Transformer l'enseignement universitaire et ses composantes, en :
 - Définissant la signature UMoncton;
 - Favorisant le développement de la créativité et de l'engagement en milieu universitaire;
 - Testant des approches pédagogiques novatrices; et
 - Veillant à former le personnel enseignant dans une perspective d'amélioration continue.

Objectif spécifique

Le Centre contribuera à l'atteinte de l'objectif spécifique suivant du *Plan opérationnel institutionnel* (CDU-230923) :

3.1 : Transformer l'offre académique pour le développement de la créativité et de l'engagement (signature UMoncton).

Actions

Le Centre contribuera à la réalisation des actions suivantes du chantier « Enseignement et R-D-C » :

3.1.1 Définir la **signature UMoncton** qui mise, au-delà de l'acquisition des connaissances et des compétences, sur la créativité et l'engagement.

3.1.4 Concevoir une **stratégie d'accompagnement** des unités académiques afin d'instaurer une pédagogie qui mise sur la créativité, l'engagement et l'apprentissage expérientiel.

3.3.1 Développer et instaurer des **programmes de formation et de recherche** en pédagogie universitaire touchant aux thématiques suivantes :

1. L'encadrement à tous les cycles,
2. L'arrimage techno-pédagogique (intelligence artificielle),
3. L'intégration de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la décolonisation (ÉDI-D),
4. Les approches d'enseignement-apprentissage favorisant la créativité et l'engagement, et
5. Les approches en enseignement qui favorisent les apprentissages actifs s'appuyant notamment sur l'expérientiel.

3.5.2 Créer, en partenariat avec l'UMCE et l'UMCS et les facultés, un programme de chaires de recherche stratégiques (minimum d'une chaire par campus et une **chaire en créativité et engagement**).

Définition de la *Signature UMoncton*

À titre de référence, rappelons la définition de la Signature UMoncton produite dans le cadre de la réalisation de l’action 3.1.1 du *Plan opérationnel institutionnel* (CDU-230923) :

La Signature de l’Université de Moncton

Le concept de Signature **UMoncton** dote l’Université de Moncton d’un trait distinctif qui guide sa communauté universitaire vers le développement de la **créativité** et l’**engagement** de ses personnes étudiantes. Elle décrit la façon unique de vivre les valeurs au quotidien afin de réaliser la mission et d’atteindre la vision de l’Université. Elle invite à aller au-delà de l’acquisition de connaissances ou de compétences telles que la résolution de problèmes, l’autonomie, le vivre-ensemble, l’adaptabilité, la rigueur, le leadership ainsi que l’estime de soi, la résilience, la pensée critique et la fierté d’appartenance envers l’Université de Moncton et ses communautés. Cette signature est un appel à l’innovation.

Pour y parvenir, les membres de la communauté universitaire mobilisent leur créativité et engagement par l’adoption d’une culture de collaboration et de service. Cette culture s’enracine dans l’interaction de toutes les unités académiques et administratives du réseau envers la réalisation de la mission de l’Université. Elle est innovante, flexible et évolutive, tournée vers la résolution efficiente et efficace des défis rencontrés.

Voici des exemples d’attentes portées par cette signature :

L’INSTITUTION, dans une approche de collaboration, aspire à :

- Créer des parcours de formation flexibles pour tenir compte de l’évolution des besoins des personnes étudiantes et de la société
- Offrir un contexte favorable à l’innovation et à la créativité
- Créer un contexte dans lequel chaque personne comprend pourquoi et comment s’engager
- Disposer de ressources pour choisir d’agir de sorte à reconnaître les contributions des membres de la communauté universitaire

LES PERSONNES, comme membres de la communauté universitaire, vont :

- Être en quête de sens de sorte à être originales, ouvertes et innovantes dans la recherche de l’équilibre entre la rationalité et la sensibilité
- S’exprimer, s’épanouir et développer un sentiment d’appartenance
- S’ouvrir à la diversité et au dialogue interpersonnel et interdisciplinaire
- Oser prendre des risques
- Accorder de la valeur à la manière de faire tout autant que le résultat attendu

LES COMMUNAUTÉS sont en interaction et peuvent :

- Trouver une institution alliée qui porte avec elles les défis contemporains
- Compter sur une Université accessible
- Être parties prenantes à l’épanouissement des communautés sur les plans sociaux, culturels, récréo-sportifs, économiques et écologiques
- Renforcer les partenariats de recherche, de développement et de création avec des organismes locaux et du monde

Ancrée dans un contexte minoritaire francophone multiculturel et dans le respect de l’équité, la diversité, l’inclusion et la décolonisation, cette signature se concrétisera par un engagement personnel envers la réussite académique, le développement institutionnel et un investissement collectif envers le développement des sociétés. Elle se matérialisera dans les résultats d’apprentissage des cours, des activités de recherche, de développement et de création, des activités expérientielles et des programmes d’études, ainsi que dans l’expérience universitaire.

Dans le contexte de la signature de l’Université de Moncton, la créativité et l’engagement sont interreliés. La **créativité** est cette capacité à envisager des idées originales, à trouver des solutions innovantes et à voir sous des perspectives nouvelles et différentes. Elle prend forme par et dans un **engagement** envers la rigueur du processus de ses propres pensées et un investissement personnel envers ses études et l’évolution de la société.

Il y a quatre facettes traditionnelles de la créativité : le résultat, le processus, la personne et l’environnement propice. Kozbelt, A., Beghetto, R. A., & Runco, M. A. (2010). Theories of creativity. In J. C. Kaufman & R. J. Sternberg (Eds.), *The Cambridge handbook of creativity* (p. 24). Cambridge University Press.

(CDP-241011, SAC-250307).

2. Le mandat du Centre

Le Centre favorise **la transformation de la pédagogie universitaire** en appuyant le développement, la mise à l'essai et l'évaluation de stratégies pédagogiques novatrices :

1. Les apprentissages favorisant le développement de la créativité et de l'engagement (ex. le développement de projets, la résolution de problèmes);
2. Les apprentissages actifs (ex. les jeux de rôles, les études de cas, les débats critiques, la résolution de problèmes, les votes interactifs, les forums de discussion);
3. L'apprentissage expérientiel (ex. les stages crédités ou non crédités, le bénévolat, les visites en entreprise);
4. L'apprentissage par simulation (ex. les simulations boursières, les procès simulés); et
5. L'encadrement qui favorise les apprentissages à tous les cycles.

Le Centre appuie **la formation et le perfectionnement professionnel** du corps professoral et du personnel enseignant en enseignement, encadrement et évaluation des apprentissages, que le cours soit :

1. Entièrement en présentiel (exigeant la présence physique du personnel enseignant dans le même lieu que les personnes étudiantes)
 - a. Cours numérique (avec utilisation de CLIC, PowerPoint, capsules vidéo, etc.);
2. En mode hybride (combinant des activités en présentiel et en ligne);
3. En format comodal ou multimodal (une partie du groupe étant en ligne sur un ou plusieurs sites); ou
4. Entièrement en ligne
 - a. Cours médiatisé ou par Teams;
 - b. Apprentissage entièrement synchrone (en direct) ou combinant l'apprentissage synchrone et asynchrone en proportions variables.

À cette fin, le Centre offre aux membres du corps professoral et du personnel enseignant :

1. Un système d'évaluation formative de l'enseignement pour celles et ceux qui souhaitent recevoir de la rétroaction sur leur enseignement et encadrement;
2. Un appui au processus d'appréciation étudiante de l'enseignement et de l'encadrement :
 - a. Une rétroaction lors de la révision du questionnaire réseau d'appréciation étudiante de l'enseignement par le Comité réseau tripartite;
 - b. Une assistance relativement à l'interprétation des rapports d'appréciation étudiante; et
 - c. Des consultations individuelles ou de groupe, un service de mentorat et un plan individuel de perfectionnement professionnel sur demande.

Le Centre appuie **la mise en œuvre des recommandations découlant du processus d'assurance de la qualité³ des programmes et le respect des exigences de la CESPM⁴** en accompagnant les unités dans le développement des programmes tout au long de leur cycle de vie :

1. Création ou modifications majeures de programme;
2. Mise en œuvre du programme;
3. Évaluation périodique du programme;

³ Voir le *Cadre d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques* (2024) de l'Université de Moncton.

⁴ Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM).

4. Amélioration continue (modifications mineures et améliorations de la gestion du programme); et
5. Repositionnement ou refonte du programme (retour à l'étape 1 : création/abolition ou modifications majeures).

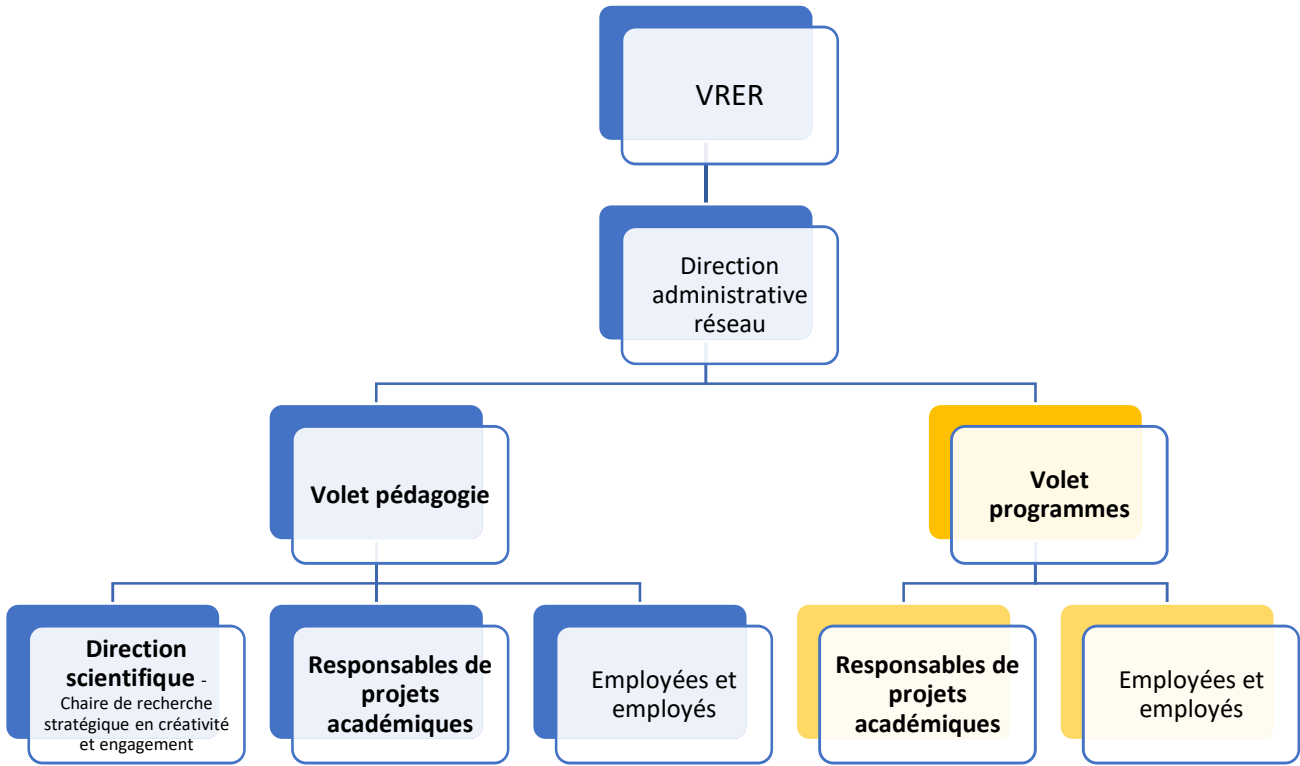
Le Centre appuie les unités dans **la planification et le développement des programmes et des cours** :

1. La préparation des projets de création ou de modifications majeures de programme;
2. L'élaboration des résultats d'apprentissage de programme (RAP) et des résultats d'apprentissage généraux de cours (RAG) et leur alignement avec les méthodes d'enseignement et d'évaluation;
3. La réorganisation ou la restructuration du programme (ex. l'adoption d'une approche-programme ou d'une approche par compétences; la réduction du nombre de cours obligatoires ou de préalables);
4. La création du plan de cours et son harmonisation avec les plans de cours du programme;
5. L'actualisation de la banque de cours (ex. l'élimination des redondances, l'intégration de nouveaux concepts, la fusion de certains cours, la création de nouveaux cours et/ou l'intégration de cours d'autres domaines d'études);
6. L'intégration des principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation (ÉDI-D) et d'accessibilité;
7. La médiatisation de cours et/ou l'intégration d'outils technologiques aux cours; et
8. La création de ressources pédagogiques telles que des capsules vidéo afin d'offrir un soutien supplémentaire aux personnes étudiantes.

3. Les rôles et responsabilités

Le Centre maintient une présence physique sur les trois campus en s’assurant de la distribution équitable de son équipe (direction administrative réseau, direction scientifique [chaire de recherche stratégique], personnes responsables de projets académiques, personnel à temps plein et à temps partiel).

- 1. La vice-rectrice ou le **vice-recteur à l’enseignement et à la recherche** (VRER) est la supérieure ou le supérieur immédiat de la direction administrative réseau du Centre. Le Centre relève de la ou du VRER.
- 2. La **direction administrative réseau** du Centre est une personne employée à temps plein membre du personnel administratif, professionnel ou technique ayant un contrat à durée indéterminée qui relève de la ou du VRER.
- 3. Titulaire d’une **chaire de recherche stratégique** en créativité et engagement, la **direction scientifique** du Centre est membre du corps professoral sur un des trois campus et reçoit une subvention de recherche annuelle et un dégrèvement annuel pendant son mandat.
- 4. Les **personnes responsables de projets académiques** sont choisies parmi les membres du corps professoral réseau (professeures, professeurs, chargées ou chargés d’enseignement ayant un contrat d’une durée d’au moins douze (12) mois). Chacune dirige un projet du volet pédagogie ou programmes normalement pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable selon les besoins du Centre et la durée du projet, avec un dégrèvement.
- 5. Les **employées et employés à temps plein** du Centre sont membres du personnel administratif, professionnel ou technique ayant un contrat à durée indéterminée. Ces personnes apportent des expertises en gestion de projets, en conception pédagogique, en soutien technopédagogique, en conception et développement médiatique, en approches et stratégies pédagogiques et en assurance de la qualité.
- 6. Des **employées et employés à temps partiel** sont embauchés au besoin pour mener à bien des projets médiatiques (ex. conception graphique, correction linguistique, narration) ou pédagogiques (ex. l’accompagnement des unités dans le développement des résultats d’apprentissage de programme).



3.1 La gestion du Centre

3.1.1 VRER

La ou le VRER a le mandat suivant :

1. Nommer les directions administrative et scientifique et les responsables de projets académiques du Centre après avoir étudié les candidatures et les recommandations des comités de sélection;
2. Être la supérieure ou le supérieur hiérarchique de la direction administrative réseau du Centre;
3. Informer la direction administrative réseau du Centre des priorités institutionnelles ainsi que des politiques, plans d'action ou projets qui touchent le mandat du Centre.

3.1.2 Direction administrative réseau

La direction administrative réseau membre du personnel administratif, professionnel ou technique a le mandat suivant :

1. Coordonner les différents volets d'activités du Centre en s'assurant qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs de la Stratégie et satisfont aux exigences imposées par le Sénat académique;
2. Élaborer un plan d'action pluriannuel pour le Centre, établir les priorités annuelles et planifier l'échéancier des projets à réaliser;
3. Assurer la supervision d'une équipe d'employées et employés à temps plein et à temps partiel en tant que supérieure ou supérieur immédiat;
4. Établir les prévisions budgétaires du Centre et gérer son budget réseau;
5. Participer à l'élaboration d'une stratégie institutionnelle en matière de développement de l'offre de formations à distance et préparer des avant-projets pour adoption par le Comité de la planification;
6. Diriger la planification, l'organisation et l'évaluation des activités de soutien du Centre (ex. formations, ateliers, consultations, mentorat, soutien technopédagogique, accompagnement pédagogique);
7. Participer à l'élaboration de politiques universitaires en lien avec le mandat du Centre;
8. Assurer la diffusion réseau des informations concernant les activités du Centre aux membres du corps professoral et du personnel enseignant des trois campus;
9. Collaborer avec les partenaires du Centre sur les trois campus et maintenir des relations avec les partenaires externes (ex. ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance);
10. Représenter le Centre au sein de divers comités et présider le Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes et le Comité de sélection réseau des responsables de projets académiques;
11. Adhérer à diverses associations professionnelles et y participer activement : ex. *Société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur* (SAPES), *Association internationale de pédagogie universitaire* (AIPU), *Association québécoise de pédagogie collégiale* (AQPC), *Réseau d'enseignement francophone à distance* (REFAD);
12. Faire rapport des activités du Centre au VRER et déposer un rapport annuel au VRER.

3.2 Le volet pédagogie

3.2.1 Direction scientifique

La direction scientifique, titulaire d'une chaire de recherche stratégique en créativité et engagement, a le mandat suivant :

1. Stimuler le développement de la R-D-C en pédagogie universitaire à l'Université de Moncton, notamment sur les stratégies pédagogiques novatrices misant sur la créativité et l'engagement qui caractérisent la signature UMoncton;

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

2. Contribuer, en collaboration avec les responsables de projets académiques du Centre, à l'évaluation des stratégies pédagogiques novatrices misant sur le développement de la créativité et de l'engagement;
3. Mettre en place les structures et les ressources nécessaires pour le développement de programmes de recherche à long terme sur la pédagogie universitaire à l'Université de Moncton;
4. Consolider la collaboration entre les membres du corps professoral des trois campus de l'Université de Moncton en favorisant la formation de personnel hautement qualifié et superviser des travaux des personnes étudiantes à tous les cycles;
5. Contribuer au développement d'une communauté scientifique axée sur la pédagogie universitaire qui favorise la réussite et l'expérience étudiantes;
6. Contribuer à la diffusion de la R-D-C en pédagogie universitaire auprès des communautés scientifiques régionale, nationale et internationale en collaborant avec les responsables de projets académiques du Centre à l'organisation d'activités de diffusion (ex. ateliers, conférences, colloques);
7. Établir et maintenir un réseau de contacts et des partenariats avec les chercheuses et chercheurs d'autres universités aux niveaux national et international dans le domaine de la pédagogie universitaire;
8. Favoriser la transformation de l'enseignement et de l'encadrement à tous les cycles en collaborant aux activités et initiatives du Centre à titre de direction scientifique.

STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES NOVATRICES ET SIGNATURE UMONCTON

Mener un programme de recherche sur les **stratégies pédagogiques novatrices misant sur le développement de la créativité et de l'engagement**.

Liens avec les actions de la Stratégie

- Action 3.3.1 :** Développer et instaurer des **programmes** de formation et **de recherche** en pédagogie universitaire touchant aux thématiques suivantes :
1. L'encadrement à tous les cycles,
 2. Les approches d'enseignement-apprentissage favorisant la créativité, l'innovation et l'engagement, et
 3. Les approches en enseignement qui favorisent les apprentissages actifs s'appuyant notamment sur l'expérientiel.
- Action 3.5.2 :** Créer, en partenariat avec l'UMCE et l'UMCS et les facultés, un programme de chaires de recherche stratégiques (minimum d'une chaire par campus et **une chaire en créativité et engagement**).

3.2.2 Personnes responsables de projets académiques, volet pédagogie

Les personnes responsables de projets académiques, volet pédagogie, membres du corps professoral réseau, ont le mandat suivant :

1. Diriger un projet du volet pédagogie du Centre en s'assurant qu'il contribue à la réalisation des objectifs de la Stratégie et satisfait aux exigences imposées par le Sénat académique :
 - Établir les objectifs et les priorités et planifier l'échéancier du projet à réaliser en collaboration avec des personnes employées du Centre, le comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes et des membres du corps professoral et du personnel enseignant;
 - Faciliter l'accompagnement des unités en préparant des procéduriers, des guides, des outils et des ressources;
 - Faire rapport du projet à la direction administrative réseau du Centre;
2. Promouvoir l'adoption au sein de la communauté universitaire d'approches pédagogiques inclusives, interdisciplinaires et collaboratives misant sur le développement de la créativité et de l'engagement;
3. Promouvoir la vulgarisation de la R-D-C sur les stratégies pédagogiques novatrices en favorisant les échanges avec les membres de la communauté universitaire et en développant des formations (ex. un cours sur la pédagogie universitaire destiné aux personnes étudiantes de cycles supérieurs; des ateliers sur l'encadrement des thèses de maîtrise ou de doctorat en collaboration avec la FESR);

- 4. Organiser des activités (ex. ateliers, conférences, colloques) de diffusion de la R-D-C en pédagogie universitaire auprès des communautés scientifiques régionale, nationale et internationale;
- 5. Créer des synergies avec les entités de R-D-C existantes : ex. le Groupe de recherche interdisciplinaire en pédagogie universitaire (GRIPU), le Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE);
- 6. Adhérer à une ou plusieurs associations professionnelles en lien avec le mandat du Centre et y participer activement.

Projet 1 : STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES NOVATRICES ET SIGNATURE UMONCTON

Mettre à l’essai dans les campus et les facultés et évaluer des **stratégies pédagogiques novatrices misant sur le développement de la créativité et de l’engagement** en collaboration avec la direction scientifique et le comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes.

Liens avec les actions de la Stratégie

Action 3.1.4 : Concevoir une stratégie d’accompagnement des unités académiques afin d’instaurer une pédagogie qui mise sur la créativité, l’engagement et l’apprentissage expérientiel.

Action 3.3.1 : Développer et instaurer des **programmes de formation** et de recherche en pédagogie universitaire touchant aux thématiques suivantes :

- 1. L’encadrement à tous les cycles,
- 2. Les approches d’enseignement-apprentissage favorisant la créativité, l’innovation et l’engagement, et
- 3. Les approches en enseignement qui favorisent les apprentissages actifs s’appuyant notamment sur l’expérientiel.

Projet 2 : STRATÉGIES D’ÉVALUATION ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Mener une étude, formuler des recommandations et développer des ateliers sur les **stratégies d’évaluation** de l’atteinte des résultats d’apprentissage généraux (RAG) des cours à la lumière de **l’intelligence artificielle (IA)** en collaboration avec le comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes.

Liens avec les actions de la Stratégie

Action 3.3.1 : Développer et instaurer des programmes de formation et de recherche en pédagogie universitaire touchant aux thématiques suivantes :

- 1. L’arrimage techno-pédagogique (intelligence artificielle).

Projet 3 : APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE

Mener une étude, formuler des recommandations et développer un programme de formation sur l’apprentissage numérique en collaboration avec les personnes employées du Centre et le comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes.

Liens avec les actions de la Stratégie

Action 3.2.3 : Concevoir et mettre en œuvre un *cadre institutionnel d’assurance de la qualité pour l’apprentissage numérique* qui optimise les ressources professorales à travers le réseau.

3.2.3 Employées et employés du Centre, volet pédagogie

Les employées et employés à temps plein du Centre, volet pégagogie sont appelés à :

- 1. Accompagner les expertes et experts de contenu dans la création de ressources pédagogiques médiatisées pour les cours (ex. objets d’apprentissage multimédias, capsules vidéo, animations);
- 2. Offrir un soutien technopédagogique aux membres du corps professoral et du personnel enseignant;
- 3. Planifier, organiser et évaluer les activités de perfectionnement professionnel offertes par le Centre en collaboration avec la direction administrative réseau du Centre (ex. formations, ateliers, consultations, mentorat, soutien technopédagogique, accompagnement pédagogique).

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

EXEMPLES DE BESOINS D’ACCOMPAGNEMENT :

G-3 ENCADREMENT :

FADM-008 ADFI : Que le Comité pédagogique de finance **crée une base de ressources pédagogiques telles que des capsules vidéo** afin d’offrir un soutien supplémentaire aux personnes étudiantes nécessitant une mise à niveau dans des domaines spécifiques comme les mathématiques financières et les compétences informatiques.

M-2 MODE DE PRESTATION :

FADM-006 ADSI : Que le Comité pédagogique en SIO, **en collaboration avec une personne-ressource en techno-pédagogie**, intègre un **plus grand nombre d’outils techno-pédagogiques** aux cours et assure un meilleur équilibre entre la formation en présentiel et la **formation à distance**.

3.3 Le volet programmes

3.3.1 Personnes responsables de projets académiques, volet programmes

Les personnes responsables de projets académiques, volet programmes, membres du corps professoral réseau, ont le mandat suivant :

- 1. Exercer un leadership dans un des dossiers du volet programmes (ex. les résultats d’apprentissage généraux des cours) en préparant les procéduriers, les guides, les outils et les ressources nécessaires pour faciliter l’accompagnement des unités en collaboration avec les personnes employées du Centre et le comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes :
 - a. Décrire le cheminement des projets des unités en vue de l’adoption par les instances (développer les chartes des projets);
 - b. Identifier les dates des réunions des instances pertinentes ainsi que la date d’envoi des documents;
 - c. Identifier les gabarits ou formulaires à remplir et les normes de rédaction à respecter ainsi que les outils, les ressources et les guides pertinents;
 - d. Identifier les consultations exigées, le cas échéant (ex. les associations professorales ou étudiantes) ainsi que les partenaires participants, le cas échéant (ex. la Formation continue, la FESR, l’UARD);
- 2. Accompagner les unités dans la gestion et la mise en œuvre des suivis de décisions découlant d’un processus d’évaluation externe ou d’agrément en vertu du *Cadre d’assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques*;
- 3. Accompagner les unités (assemblée départementale ou de secteur, UARD, Comité des études supérieures (CES) ou comité pédagogique du programme) dans le développement de projets de création ou de modifications majeures de programmes qui respectent les exigences de la Commission de l’enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM);
- 4. Faire rapport du dossier à la direction administrative réseau du Centre.

Projet 4 : RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE DU PROGRAMME (RAP)

Mener le dossier de développement des résultats d’apprentissage de programme (RAP), des résultats d’apprentissage généraux (RAG) des cours dans l’ensemble des programmes de l’Université de Moncton et de révision des méthodes d’évaluation.

Liens avec les actions de la Stratégie

Action 3.1.2 : Concevoir et mettre en œuvre un **cadre d’assurance de la qualité des programmes**, incluant la révision de la *Politique d’évaluation des programmes*.

Action 3.3.1 : Développer et instaurer des **programmes de formation** et de recherche en pédagogie universitaire touchant aux thématiques suivantes :

1. L'intégration de l'ÉDI-D. Action 4.3.1 : Mettre en œuvre le plan d'action visant la réalisation des <i>Déclarations d'engagement avec les Premières Nations</i>.
Projet 5 : HARMONISATION DES PLANS DE COURS Mener le dossier de développement, de programmation et de mise en œuvre d'un gabarit commun et de la génération automatique des plans de cours. Liens avec les actions de la Stratégie Action 3.1.2 : Concevoir et mettre en œuvre un cadre d'assurance de la qualité des programmes, incluant la révision de la <i>Politique d'évaluation des programmes</i>.
EXEMPLES DE DÉCISIONS PORTANT SUR LES PLANS DE COURS : FADM-008 ADFI : Que toute l'équipe enseignante en finance participe à la révision et à l'harmonisation des plans de cours et des résultats d'apprentissage des cours et du programme. FASS-002 ARDR : Que la direction du Département d'art dramatique collabore avec le décanat et le vice-décanat de la FASS pour s'assurer que les conventions collectives et les règlements universitaires (ex. 8.12 Plan de cours) soient respectés. FASS-010 HIST : Que l'UARD en histoire établisse un gabarit général commun pour les plans de cours en histoire (en s'appuyant notamment sur le gabarit institutionnel existant). FASS-014 SCPO : Que l'UARD en science politique s'assure que les plans de cours contiennent toutes les informations pertinentes ainsi qu'une bibliographie à jour. FSÉ-001 B.Éd. Primaire : Que la FSÉ développe des plans de cours cadres faisant référence aux principes du cadre conceptuel y compris l'acquisition des compétences professionnelles et les approches actualisantes et inclusives afin de mieux partager la vision de la formation. FSÉ-002 B.Éd. Secondaire : Que la FSÉ développe des plans de cours cadres faisant référence aux principes du cadre conceptuel y compris l'acquisition des compétences professionnelles et les approches actualisantes et inclusives afin de mieux partager la vision de la formation. FSÉ-004 M.Éd. : Que le CES en éducation propose un plan de cours cadre qui permettrait d'actualiser les contenus de cours et de faciliter l'adéquation entre les approches pédagogiques et l'atteinte des compétences. FSCI-005 MATH : Que les responsables des programmes de 1^{er} cycle en mathématiques et statistique voient à la mise en place d'une approche plus concertée dans l'offre de cours à plusieurs sections (plans de cours, notes de cours, exercices, examens, etc.). FSSSC-002 KNEP : Que l'UARD en kinésiologie et loisir revoie tous les plans de cours afin d'éviter le dédoubleage des contenus et de s'assurer que les étudiantes et étudiants des campus d'Edmundston et de Moncton reçoivent la même formation. FSSSC-003 PSYC : Que l'UARD de psychologie veille à ce que le plan des cours ayant une composante de laboratoire mette bien en relief cette composante, autant dans les objectifs et activités d'apprentissage que dans les modalités d'évaluation.

3.3.2 Employées et employés du Centre, volet programmes

Les employées et employés à temps plein du Centre, volet programmes sont appelés à :

- 1. Accompagner les expertes et experts de contenu dans la médiatisation de cours ou de composantes de cours;
- 2. Accompagner les unités dans la gestion et la mise en œuvre des suivis de décisions découlant d'un processus d'évaluation externe ou d'agrément en vertu du *Cadre d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques*;
- 3. Accompagner les unités (assemblée départementale ou de secteur, UARD, Comité des études supérieures (CES) ou comité pédagogique du programme) dans le développement de projets de création ou de modifications majeures de programmes qui respectent les exigences de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM).

EXEMPLES DE BESOINS D’ACCOMPAGNEMENT :

M-1 STRUCTURE :

FADM-006 ADSI : Que le Comité pédagogique en SIO modifie la structure du programme **en collaboration avec une personne-ressource en conception pédagogique** afin de la rendre flexible et modulaire pour que les personnes étudiantes puissent choisir entre plusieurs profils en fonction de leurs objectifs professionnels.

M-4 BANQUE DE COURS :

FADM-006 ADSI : Que le Comité pédagogique en SIO actualise la banque de cours, **en collaboration avec une personne-ressource en conception pédagogique**, en prêtant une attention particulière à la redondance entre les cours, à l'intégration de nouveaux concepts (ex. l'infonuagique, l'intelligence artificielle, les méthodes agiles et les principes DevOps), et à la fusion de certains cours existants (ex. ADSI2602, ADSI3512, ADSI3541) afin de créer de nouveaux cours, notamment en stratégies des technologies et des données.

FADM-006 ADSI : Que le Comité pédagogique en SIO, **en collaboration avec une personne-ressource en conception pédagogique**, intègre au programme des cours d'autres domaines d'études afin de permettre aux personnes étudiantes de développer un ensemble plus large de compétences et de mieux s'adapter aux milieux de travail interdisciplinaires.

M-6 RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE

FADM-006 ADSI : Que le Comité pédagogique en SIO, **en collaboration avec une personne-ressource en conception pédagogique**, élabore les résultats d'apprentissage de programme (RAP) en alignant le programme avec un **modèle reconnu de compétences** (ex. le rapport IS2020 *A Competency Model for Undergraduate Programs in Information Systems*).

FADM-007 ADCO : Que l'UARD en comptabilité revoie et actualise les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en les arrimant avec la **Grille de compétences 2.0 des CPA en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire**.

FADM-007 ADCO : Que l'UARD en comptabilité élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours **en collaboration avec le nouveau Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire**.

FADM-007 ADCO : Que l'UARD en comptabilité renforce l'atteinte du RAP correspondant à la **finalité "niveau de la capacité d'analyse" (apprendre à réfléchir, à critiquer et à argumenter)** en ajoutant un RAG pertinent à plusieurs cours du programme.

FADM-008 ADFI : Que toute l'équipe enseignante en finance participe à la révision et à l'harmonisation des plans de cours et des résultats d'apprentissage des cours et du programme.

FASS-003 ARVI : Que le Département des arts visuels revoie la description et les résultats d'apprentissage généraux (RAG) de l'ensemble des cours de la discipline principale et élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) **en collaboration avec le Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement**.

FASS-010 HIST : Que l'UARD en histoire élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP).

FASS-010 HIST : De plus, que l'UARD en histoire renforce **le contenu autochtone** dans les cours d'histoire du Canada et l'histoire de l'Acadie et **que cela transparaisse dans les résultats d'apprentissage**.

FASS-014 SCPO : Que l'UARD en science politique élabore les résultats d'apprentissage du programme et revoie en les actualisant les résultats d'apprentissage pour chacun des cours.

UMCS-005 GEIN : Que le programme de BGI révise et clarifie les objectifs du BGI ainsi que les résultats d'apprentissage du programme et des cours **afin de mieux répondre aux besoins des employeurs**.

G-2 COURS :

FASS-010 HIST : Que l'UARD en histoire mette à jour les bibliographies des plans de cours et intègre les nouveaux courants historiographiques.

G-3 ENCADREMENT

FADM-007 ADCO : Que l'UARD en comptabilité établisse une **feuille de route par session** (et non par année) et assure un suivi plus étroit du cheminement des personnes étudiantes.

FADM-008 ADFI : Que toute l'équipe enseignante en finance participe à la révision et à **l'harmonisation des plans de cours** et des résultats d'apprentissage des cours et du programme.

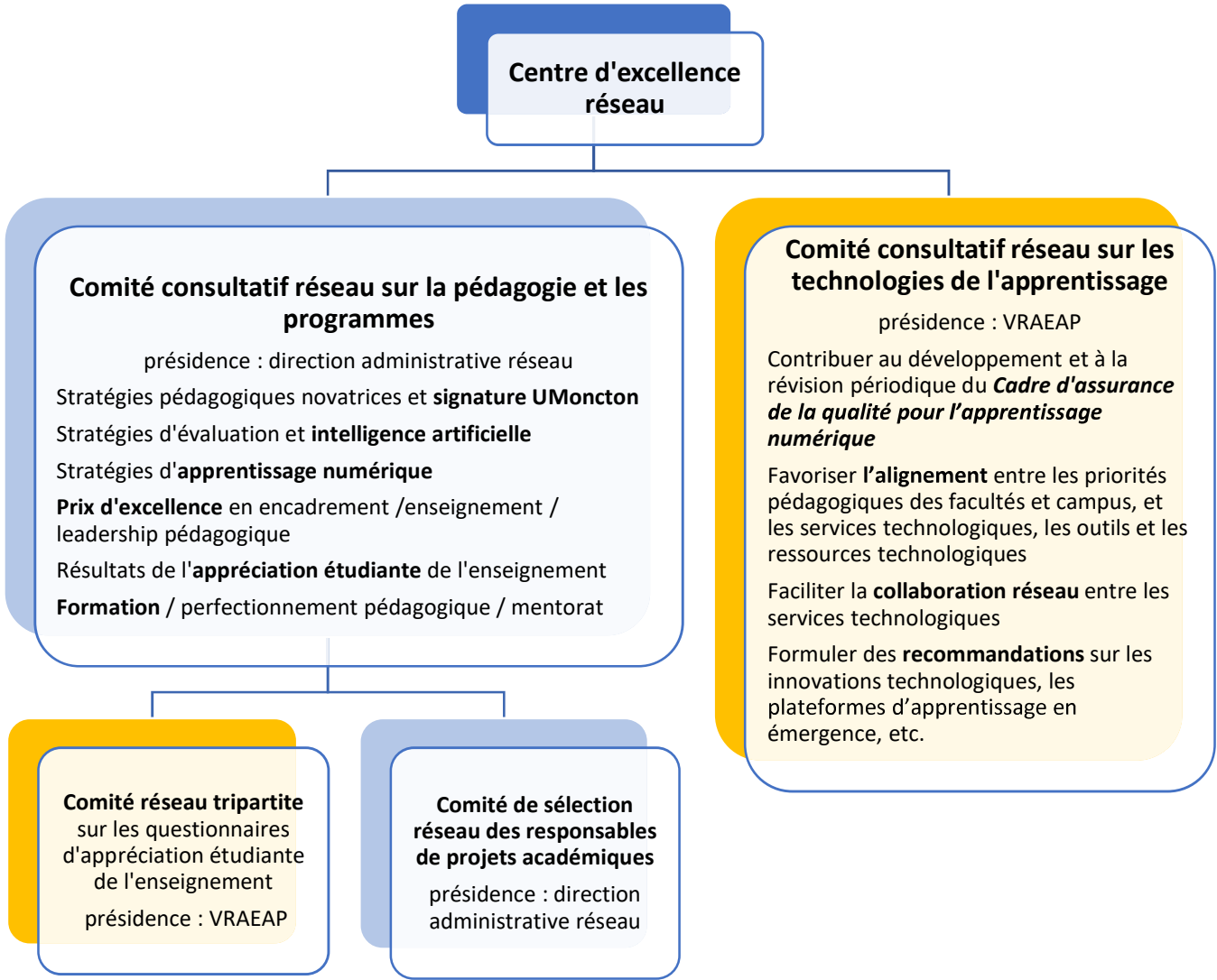
FASS-010 HIST : Que l’UARD en histoire établisse un gabarit général commun pour les plans de cours en histoire (en s’appuyant notamment sur le gabarit institutionnel existant).
FASS-014 SCPO : Que l’UARD en science politique s’assure que les plans de cours contiennent toutes les informations pertinentes ainsi qu’une bibliographie à jour.

3.4 La complémentarité des services offerts par le Centre

Le Centre offre des services qui sont complémentaires au soutien déjà offert par d’autres services, unités, instances ou responsables :

Le soutien offert par d’autres services	Services / unités / instances / responsables
Le volet pédagogie	
Appréciation étudiante de l’enseignement (rapports par programme à partir du questionnaire réseau dans Blue dès 2025)	Registrariat
Intégration de l’apprentissage expérientiel [engagement]	BAE / BEC
Intégration de l’apprentissage expérientiel [créativité] : Utilisation des expositions pour générer des exercices d’écriture (ex. un communiqué, un compte-rendu, un texte critique) ou réfléchir de façon créative dans un contexte pluridisciplinaire à des questions sociales, politiques, identitaires, écologiques, etc. Le personnel (conservatrices, archivistes, éducatrices muséales, etc.) offre régulièrement des séances de cours et facilite la consultation des sources primaires et des archives privées et universitaires. Il peut collaborer avec la personne responsable du cours pour intégrer une exposition au contenu du cours.	Centre de documentation en art contemporain de la Galerie d’art Louise-et-Reuben-Cohen (GALRC) Musée acadien Musée historique du Madawaska Centre de documentation et d’études madawaskayennes (CDEM) Centre d’études acadiennes Anselme-Chiasson (CEAAC)
Respect de la politique sur l’intégrité intellectuelle dans le contexte virtuel (ex. intelligence artificielle)	Comité /Bibliothécaires réseau
Promotion de la qualité du français : Aide sur le plan de l’application des normes linguistiques dans la correction des travaux	Conseil de la langue française
Le volet programmes	
Mise à jour du contenu des cours / Recherche de ressources documentaires (ex. ressources éducatives libres (REL), manuels de cours, bibliographie pour les cours)	Bibliothécaires réseau : la ou le bibliothécaire associé à la faculté ou au campus ou la coordonnatrice de la bibliothèque (UMCS)
Intégration des principes d’ÉDI-D (ex. contenu autochtone, internationalisation)	Coordonnateur réseau des affaires autochtones et d’Avenir Wabanaki (UMCE) / Conseillère en ÉDI
Vérification technique des projets de création ou de modifications majeures de programme en vue d’approbation par le CPR/CPS	Registrariat
Préparation de l’avant-projet et du projet de création ou de modifications majeures de programme en vue d’approbation par le CDP, le CPR/CPS, etc.	Membre du corps professoral avec dégrèvement
Préparation et interprétation des données institutionnelles	Bureau de la recherche institutionnelle Sous-comité de la réussite et de l’expérience étudiantes (SCREÉ)
Sondages étudiants / Suivi des personnes diplômées	Bureau de la recherche institutionnelle
Animation de groupes de discussion (rétroaction étudiante)	Deux (2) personnes étudiantes

4. La gouvernance du Centre



4.1 Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes

ATTRIBUTIONS

Le Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes a le mandat suivant :

1. **Participer activement à la mise à l'essai et à l'évaluation des stratégies pédagogiques novatrices** misant sur le développement de la créativité et de l'engagement et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'apprentissage dans les campus et facultés :
 - a. **Conseiller le Centre sur les défis et les enjeux** de la mise en œuvre de stratégies pédagogiques novatrices dans une diversité de domaines d'études en tenant compte des besoins très variés et de l'évolution des technologies de l'apprentissage;
 - b. **Soutenir une ou un collègue** d'un autre campus ou d'une autre faculté dans la mise en œuvre de stratégies pédagogiques novatrices ou de meilleures pratiques en enseignement, en encadrement ou en évaluation (ex. l'apprentissage par simulation) sur demande, le cas échéant;

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

- c. **Assurer une veille informationnelle** sur la R-D-C en pédagogie universitaire, contribuer à une banque de ressources documentaires et prendre connaissance régulièrement des meilleures pratiques (ex. apprentissage actif, expérientiel, par simulation ou interprofessionnel).
2. **Participer à la révision périodique des critères pour le *Prix d'excellence en enseignement* et le *Prix d'excellence en encadrement*** en tenant compte des critères pour le *Prix d'excellence en enseignement* et le *Prix Anne Marie MacKinnon en leadership pédagogique* de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) :
 - a. **Identifier et présenter annuellement des candidatures** pour le *Prix d'excellence en enseignement* de l'Association des universités de l'Atlantique et pour le *Prix Anne Marie MacKinnon en leadership pédagogique* de l'AUA;
 - b. **Étudier les candidatures et recommander les récipiendaires** du *Prix d'excellence en enseignement* et du *Prix d'excellence en encadrement* de l'Université de Moncton à la vice-rectrice ou au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)⁵.
3. **Participer à l'élaboration, à la révision et à la promotion des plans d'action du Centre** et des politiques et projets qui touchent son mandat en créant des groupes de travail au besoin et en s'assurant que ses activités contribuent à la réalisation des objectifs de la Stratégie et satisfont aux exigences imposées par le Sénat académique :
 - a. **Recommander au Centre des pistes d'amélioration continue** après avoir pris connaissance des données institutionnelles (ex. distribution des lettres finales attribuées; rapports sur l'appréciation étudiante de l'enseignement) et des rapports des comités du Sénat académique (ex. Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiantes; Comité d'assurance de la qualité);
 - b. **Recommander au Centre de nouvelles approches** pour soutenir les apprentissages des personnes étudiantes après avoir pris connaissance des rapports des services de soutien académiques qui appuient directement les apprentissages (ex. Aide aux études et accommodements, bibliothèques, CAF/CAFA);
 - c. **Donner son avis** lors de consultations menées par des unités académiques, des services de soutien académiques, des comités du Sénat académique ou toute autre entité, instance ou personne relativement à la pédagogie universitaire, l'aménagement des salles de classe ou l'adoption de nouvelles technologies de l'apprentissage.

FONCTIONNEMENT

Le comité se rencontre au moins six (6) fois annuellement.

COMPOSITION

Le Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes se compose des membres suivants :

- La doyenne, le doyen, la vice-doyenne ou le vice-doyen de la FSÉ, nommé par la ou le VRER;
- Une (1) vice-doyenne ou un vice-doyen membre du SCREÉ, nommé par la ou le VRER;
- Une (1) doyenne, un doyen, une vice-doyenne ou un vice-doyen membre du CAQ, nommé par la ou le VRER;
- La direction scientifique et les responsables de projets académiques du Centre, d'office;
- Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne au moins un cours en ligne dans un programme offert en ligne, élu par les associations professorales selon les règles particulières dans le *Guide des élections des membres du Sénat académique et des comités du Sénat académique* (SG-230921);
- Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne des cours réseau, élu par les associations professorales selon les règles particulières dans le *Guide des élections des membres du Sénat académique et des comités du Sénat académique* (SG-230921);
- Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne des cours dont les résultats d'apprentissage généraux (RAG) comprennent la maîtrise d'outils technologiques (voir l'annexe 2), élu par les associations professorales

⁵ Notons que le comité existant qui choisit les récipiendaires du *Prix d'excellence en enseignement* et du *Prix d'excellence en encadrement* serait éliminé. Sa composition est comme suit : Trois (3) personnes étudiantes du 1^{er} cycle, nommées par les associations étudiantes de chaque campus respectivement; Une (1) personne étudiante de 2^e ou de 3^e cycle, nommée par les associations étudiantes; Trois (3) personnes membres du corps professoral, nommées par les associations professorales de chaque campus respectivement; Une (1) vice-doyenne ou un vice-doyen; Une (1) doyenne ou un doyen; La vice-rectrice ou le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales (présidence du Comité).

selon les règles particulières dans le *Guide des élections des membres du Sénat académique et des comités du Sénat académique* (SG-230921);

- Une (1) ou un membre du corps professoral de chaque faculté ou campus non représenté par la direction scientifique du Centre ni par les responsables de projets académiques du Centre ni par les personnes représentant des programmes, élu par les associations professorales selon les règles particulières dans le *Guide des élections des membres du Sénat académique et des comités du Sénat académique* (SG-230921);
- Une (1) représentante ou un représentant des bibliothèques réseau, élu par les associations professorales selon les règles particulières dans le *Guide des élections des membres du Sénat académique et des comités du Sénat académique* (SG-230921);
- Une (1) chargée ou un chargé de cours par campus, élu par les associations professorales;
- La direction administrative réseau du Centre, d’office;
- Une (1) représentante ou un représentant du Bureau d’apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI), nommé par le BASCI;
- Une (1) représentante ou un représentant du Bureau de l’apprentissage expérientiel (BAE), nommé par le BAE;
- Une (1) représentante ou un représentant de la Formation continue, nommé par la direction générale de la FC;
- Une (1) personne étudiante par campus, choisie par l’association étudiante du campus;
- Une (1) personne étudiante de cycles supérieurs, choisie par la FÉCUM.

Rectorat Vice- rectorats	Décanats Vice-décanats	Corps professoral	Personnel	Personnes étudiantes
(0)	(3)	(14)	(4)	(4)
	- La doyenne, le doyen, la vice-doyenne ou le vice-doyen de la FSÉ - Une (1) vice-doyenne ou un vice-doyen membre du SCREÉ - Une (1) doyenne, un doyen, une vice-doyenne ou un vice-doyen membre du CAQ	- La direction scientifique du Centre - Les responsables de projets académiques du Centre - Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne au moins un cours en ligne dans un programme offert en ligne - Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne des cours réseau - Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne des cours dont les résultats d’apprentissage généraux (RAG) comprennent la maîtrise d’outils technologiques (voir l’annexe 2) - Une (1) ou un membre du corps professoral de chaque faculté ou campus non représenté par la direction scientifique du Centre ni par les responsables de projets académiques ni par les personnes représentant des programmes - Une (1) représentante ou un représentant des bibliothèques réseau - Une (1) chargée ou un chargé de cours par campus	- La direction administrative réseau du Centre - Une (1) représentante ou un représentant du Bureau d’apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI) - Une (1) représentante ou un représentant du Bureau de l’apprentissage expérientiel (BAE) - Une (1) représentante ou un représentant de la Formation continue	- Une (1) personne étudiante par campus - Une (1) personne étudiante de cycles supérieurs

PRÉSIDENCE

La direction administrative réseau du Centre assume la présidence d’office.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat d’une direction termine lorsqu’elle perd sa qualité de direction. Le mandat des représentations étudiantes est d’un an. Le mandat des autres membres nommés est de trois ans.

QUORUM

Le quorum est de 14 membres.

4.1.1 Comité réseau tripartite sur les questionnaires d’appréciation étudiante de l’enseignement

ATTRIBUTIONS

Le Comité réseau tripartite a le mandat de réviser périodiquement les questionnaires d’appréciation étudiante de l’enseignement :

- Questionnaire réseau d’appréciation étudiante de l’enseignement (15 avril 2024);
- Questionnaire réseau d’appréciation étudiante de l’enseignement clinique recommandé par l’École réseau de science infirmière (25 novembre 2022 : ABPPUM Unité I, annexe P2; ABPPUM, Unité II, annexe G);
- Questionnaire réseau d’appréciation étudiante des cours en ligne;
- Questionnaire réseau d’appréciation étudiante de l’encadrement.

COMPOSITION

Le Comité réseau tripartite [APPUMCE, Annexe « B »; ABPPUM, 21.05; APPUMCS, 29.9] se compose des neuf (9) membres suivants :

- La vice-rectrice ou le vice-recteur adjoint à l’enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP), d’office;
- La doyenne ou le doyen des études du campus d’Edmundston, d’office;
- La doyenne ou le doyen des études du campus de Shippagan, d’office;
- Une (1) personne représentant l’APPUMCE, nommée par l’APPUMCE, membre du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes;
- Une (1) personne représentant l’ABPPUM, nommée par l’ABPPUM, membre du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes;
- Une (1) personne représentant l’APPUMCS, nommée par l’APPUMCS, membre du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes;
- Une (1) personne étudiante par campus, membre du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes, choisie par l’association étudiante du campus.

Rectorat Vice-rectorats	Décanats Vice-décanats	Corps professoral	Personnel	Personnes étudiantes
(1)	(2)	(3)	(0)	(3)
- La vice-rectrice ou le vice-recteur adjoint à l’enseignement et aux affaires professorales;	- La doyenne ou le doyen des études du campus d’Edmundston - La doyenne ou le doyen des études du campus de Shippagan	- Trois (3) membres du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes représentant l’APPUMCE, l’ABPPUM et l’APPUMCS respectivement		- Trois (3) membres du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes représentant chaque campus

PRÉSIDENCE

La vice-rectrice ou le vice-recteur adjoint à l’enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) assume la présidence d’office.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat des représentations étudiantes est d’un an. Le mandat des autres membres nommés est de trois ans.

QUORUM

Le quorum est de 5 membres.

4.1.2 Comité de sélection réseau des responsables de projets académiques

ATTRIBUTIONS

Le Comité de sélection réseau des responsables de projets académiques a le mandat suivant :

- Étudier les candidatures et faire des recommandations à la vice-rectrice ou vice-recteur à l’enseignement et à la recherche (VRER) en ce qui concerne la nomination des responsables de projets académiques du Centre.

COMPOSITION

Le Comité de sélection réseau des responsables de projets académiques se compose des cinq (5) membres suivants :

- Une (1) doyenne, un doyen, une vice-doyenne ou un vice-doyen membre du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes ou du Comité réseau tripartite, nommé par la ou le VRER;
- Une (1) personne représentant l’APPUMCE, nommée par l’APPUMCE, membre du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes;
- Une (1) personne représentant l’ABPPUM, nommée par l’ABPPUM, membre du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes;
- Une (1) personne représentant l’APPUMCS, nommée par l’APPUMCS, membre du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes;
- La direction administrative réseau du Centre, d’office.

Rectorat Vice-rectorats	Décanats Vice-décanats	Corps professoral	Personnel	Personnes étudiantes
(0)	(1)	(3)	(1)	(0)
	- Une (1) doyenne, un doyen, une vice-doyenne ou un vice-doyen membre du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes ou du Comité réseau tripartite	- Trois (3) membres du Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes représentant l’APPUMCE, l’ABPPUM et l’APPUMCS respectivement	- La direction administrative réseau du Centre	

PRÉSIDENCE

La direction administrative réseau du Centre assume la présidence d’office.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat des membres nommés est de trois ans.

QUORUM

Le quorum est de 5 membres.

4.2 Comité consultatif réseau sur les technologies de l'apprentissage

ATTRIBUTIONS

Le Comité consultatif réseau sur les technologies de l'apprentissage a le mandat suivant :

1. **Exercer un leadership institutionnel en matière des technologies de l'apprentissage** en recommandant des pistes d'amélioration continue;
 - a. **Promouvoir un milieu inclusif et accessible** en exerçant un leadership institutionnel en matière des technologies d'aide destinées aux personnes ayant une incapacité;
 - b. **Promouvoir le développement** de l'apprentissage numérique en tenant compte des données institutionnelles ainsi que des résultats des sondages sur les expériences des membres de la population étudiante et du personnel enseignant.
2. **Faciliter la collaboration réseau** entre les services technologiques, le partage d'information et la consultation des parties prenantes afin d'optimiser l'utilisation des ressources, des expertises et des technologies au sein du réseau;
 - a. **Favoriser l'alignement** entre les priorités pédagogiques des campus et facultés, d'une part, et les services technologiques, les outils et les ressources technologiques, d'autre part;
 - b. **Accroître la capacité** à développer des contenus numériques au sein du réseau en favorisant le développement des compétences du personnel sur l'ensemble du réseau.
3. **Participer au développement et à la révision périodique du *Cadre d'assurance de la qualité pour l'apprentissage numérique* (CAQAN)** en créant des groupes de travail au besoin et en s'assurant que ses activités contribuent à la réalisation des objectifs de la Stratégie et satisfont aux exigences imposées par le Sénat académique :
 - a. **Participer à l'élaboration, à la révision et à la promotion de politiques**, de projets et de plans d'action réseau dans le domaine des technologies : ex. plan réseau de reprise après sinistre; plan réseau en matière de cybersécurité; plan réseau de renouvellement des technologies de l'apprentissage; politique réseau sur l'étiquette et le comportement en ligne; politique réseau sur la protection des renseignements personnels (ex. après authentification de l'identité, pour les évaluations en ligne);
 - b. **Formuler des recommandations** sur les meilleures pratiques, les innovations technologiques, les plateformes d'apprentissage en émergence, les nouvelles exigences, les défis, les enjeux et les nouvelles tendances en matière des technologies de l'apprentissage ainsi que les besoins en matière d'espace et de technologies à l'échelle du réseau;
 - c. **Donner son avis** lors de consultations menées par des unités académiques, des services de soutien académiques, des comités du Sénat académique ou toute autre entité, instance ou personne relativement à l'aménagement des salles de classe ou l'adoption de nouvelles technologies de l'apprentissage.

FONCTIONNEMENT

Le comité se rencontre au moins six (6) fois annuellement.

COMPOSITION

Le Comité consultatif réseau sur les technologies de l'apprentissage se compose des membres suivants :

- La vice-rectrice ou le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP), d'office;
- La vice-rectrice ou le vice-recteur du campus d'Edmundston (ou la doyenne ou le doyen des études, UMCE);

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

- La vice-rectrice ou le vice-recteur du campus de Shippagan (ou la doyenne ou le doyen des études, UMCS);
- Une (1) doyenne, un doyen, une vice-doyenne ou un vice-doyen, nommé par la ou le VRER;
- Une (1) personne responsable d'un projet académique du Centre, nommé par la ou le VRER;
- Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne au moins un cours en ligne dans un programme offert en ligne, élu par les associations professorales selon les règles particulières dans le *Guide des élections des membres du Sénat académique et des comités du Sénat académique* (SG-230921);
- Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne des cours réseau, élu par les associations professorales selon les règles particulières dans le *Guide des élections des membres du Sénat académique et des comités du Sénat académique* (SG-230921);
- Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne des cours dont les résultats d'apprentissage généraux (RAG) comprennent la maîtrise d'outils technologiques (voir l'annexe 2), élu par les associations professorales selon les règles particulières dans le *Guide des élections des membres du Sénat académique et des comités du Sénat académique* (SG-230921);
- Une (1) ou un bibliothécaire, Service de gestion documentaire, Bibliothèque Champlain, élu par l'ABPPUM ;
- La direction, Bibliothèque Rhéa-Larose, UMCE, d'office;
- La coordonnatrice ou le coordonnateur, Bibliothèque Aldéa-Landry, UMCS, d'office;
- La direction administrative réseau du Centre, d'office;
- L'agente ou l'agent de développement, Formation continue, UMCE, d'office;
- L'agente ou l'agent de développement, Formation continue, UMCS, d'office;
- La ou le gestionnaire de la formation à distance et des solutions technologiques, Formation continue, UMCM, d'office;
- La coordonnatrice ou le coordonnateur principal, Formation à distance, Formation continue, UMCM, d'office;
- La gérante ou le gérant de réseaux informatiques, Centre de services technologiques, UMCE, d'office;
- La ou le gestionnaire, Service à la clientèle, DGT, UMCM, d'office;
- La direction, Communications et systèmes d'information, DGT, UMCM, d'office;
- La direction générale, DGT, UMCM, d'office;
- La ou le responsable TI, Service des technologies, UMCS, d'office;
- L'analyste senior en technologies numériques et éducatives, Service des technologies, UMCS, d'office;
- La conseillère ou le conseiller en stratégies d'apprentissage et technologies d'aide, Centre d'accommodement, UMCM, d'office;
- Une (1) représentante ou un représentant du Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI), nommé par le BASCI;
- Une (1) personne étudiante par campus, choisie par l'association étudiante du campus.
- Une (1) personne étudiante de cycles supérieurs, choisie par la FÉCUM.

PRÉSIDENCE

La vice-rectrice ou le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) (ou sa déléguée ou son délégué) assume la présidence d'office.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat de la représentation étudiante est d'un an. Le mandat des autres membres nommés est de trois ans.

QUORUM

Le quorum est de 15 membres.

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

Rectorat Vice-rectorats	Décanats Vice-décanats	Corps professoral	Personnel	Personnes étudiantes
(3)	(1)	(5)	(15)	(4)
- La vice-rectrice ou le vice-recteur adjoint à l’enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) (ou sa déléguée ou son délégué) - La vice-rectrice ou le vice-recteur du campus d’Edmundston (ou la ou le DDÉ), UMCE - La vice-rectrice ou le vice-recteur du campus de Shippagan (ou la ou le DDÉ), UMCS	- Une (1) doyenne, un doyen, une vice-doyenne ou un vice-doyen	- Une (1) personne responsable d’un projet académique du Centre - Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne au moins un cours en ligne dans un programme offert en ligne - Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne des cours réseau - Une (1) ou un membre du corps professoral qui enseigne des cours dont les résultats d’apprentissage généraux (RAG) comprennent la maîtrise d’outils technologiques (voir l’annexe 2) - Bibliothécaire, Service de gestion documentaire, Bibliothèque Champlain	- Direction, Bibliothèque Rhéa-Larose, UMCE - Coordinnatrice ou coordonnateur, Bibliothèque Aldéa-Landry, UMCS - La direction admin. réseau du Centre - Agente ou agent de dével., FC, UMCE - Agente ou agent de dével., FC, UMCS - Gestionnaire, Formation à distance et solutions technol., FC, UMCM - Coordinnatrice ou coordonnateur principal, Formation à distance, FC, UMCM - Gérante ou gérant de réseaux informatiques, Centre de services technologiques, UMCE - Gestionnaire, Service à la clientèle, DGT, UMCM - Direction, Communications et systèmes d’information, DGT, UMCM - DG, DGT, UMCM - Responsable TI, Service des technologies, UMCS - Analyste senior en technologies numériques et éducatives, Service des technologies, UMCS - Conseillère ou conseiller en stratégies d'apprentissage et technol. d'aide, Centre d’accommodement - Une (1) représentante ou un représentant du Bureau d’apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI)	- Une (1) personne étudiante de cycles supérieurs - Une (1) personne étudiante par campus

5. Les partenaires du Centre

Les partenaires⁶ du Centre au sein de l'Université de Moncton sont les suivants :

5.1 La Direction générale des technologies (DGT)

- Le laboratoire technopédagogique de la DGT permet aux utilisatrices et utilisateurs d'enregistrer une capsule vidéo et de faire le découpage et le montage de vidéos enregistrées. Des technologies permettant le découpage ou l'édition audio ainsi que la création d'objets multimédias y sont installées. Une imprimante 3D est également disponible ainsi que des logiciels de modélisation et de création d'objets.

5.2 Le Bureau de l'apprentissage expérientiel (BAE)

- Le BAE offre un soutien aux personnes inscrites à un programme de 1^{er} cycle qui veulent accéder à des opportunités d'apprentissage expérientiel en milieu de travail dans leur domaine d'études. Le Fonds d'apprentissage expérientiel pour personnes étudiantes (FAEPE) du programme Avenir NB permet de financer des stages rémunérés et non crédités, des activités dans le cadre d'un cours, des visites d'employeurs, des dépenses liées à du bénévolat et autres activités en milieu de travail.

5.3 Le Bureau de l'enseignement coopératif (BEC)

- Depuis 1996, le BEC se consacre au développement personnel et professionnel des personnes étudiantes par l'entremise d'expériences d'apprentissage et d'intégration réelle sur le marché du travail et au développement économique et social de la région par son engagement envers les employeurs et par la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Le BEC offre une gamme de services d'appui aux personnes étudiantes coop, aux employeurs et aux facultés qui offrent des programmes coop.

5.4 Le Centre autochtone Nikonuk

- Le Centre autochtone Nikonuk au campus d'Edmundston offre des ressources pour encourager l'intégration des perspectives autochtones en salle de classe. Il est animé par le coordonnateur réseau des affaires autochtones Sébastien Bérubé. Les membres du groupe de travail réseau aux affaires autochtones collaborent activement aux activités du Centre autochtone Nikonuk et développent des initiatives, des projets et des activités d'intégration qui visent à appuyer les efforts de sensibilisation et de décolonisation.

5.5 Le Groupe de recherche interdisciplinaire en pédagogie universitaire (GRIPU)

- Le Groupe de recherche interdisciplinaire en pédagogie universitaire (GRIPU) est affilié au Centre. Il vise, entre autres, à définir et à appliquer des questions de recherche en pédagogie universitaire et à dynamiser la collaboration entre diverses disciplines tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université de Moncton via la recherche en pédagogie universitaire.

5.6 La Formation continue

- La Formation continue comprend une équipe de coordonnatrices et coordonnateurs de projets, de conceptrices et concepteurs pédagogiques, de conseillères et conseillers pédagogiques, de correctrices et correcteurs linguistiques et de graphistes expérimentés en cours médiatisés. Ce service est membre du *Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada* (REFAD) et de l'*Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française* (ACDEAULF).

⁶ Des partenariats externes sont également possibles, par exemple avec l'Université Sainte-Anne, l'espace INNOVA de l'Université d'Ottawa ou le projet « S'entr'Apprendre » du District scolaire francophone Sud.

6. Les ressources du Centre

1. Le programme de chaires de recherche stratégiques établi en vertu de **l'action 3.5.2 du Plan opérationnel institutionnel** (CDU-230923) prévoit une chaire de recherche stratégique en créativité et engagement avec un dégrèvement annuel de six (6) crédits ainsi qu'un fonds de recherche de 20 000 \$ par année.
2. Les crédits de dégrèvement permettant aux membres du corps professoral d'assumer les fonctions de responsables de projets académiques du Centre comprennent douze (12) crédits **prévus auparavant pour le SASE** au paragraphe 21.11 (ABPPUM, Unité I) ainsi que trois (3) crédits de dégrèvement prévus auparavant pour le SASE au paragraphe 29.15 (APPUMCS). Le campus d'Edmundston contribuera désormais trois (3) crédits de dégrèvement (**26.06, lettre d'entente** signée le 16 mai 2024).
3. Deux postes du **Groupe des technologies de l'apprentissage (GTA)** sont déjà au budget de fonctionnement. Le projet du Centre propose que l'Université assume les salaires pour l'équivalent de trois autres postes à temps plein (3 ÉTP). L'équivalent de deux autres postes serait consacré à des contrats internes ou externes qui permettraient de couvrir ces salaires ainsi que ceux de pigistes et d'employées et employés à temps partiel qui seraient embauchés au besoin.

Les contrats externes permettraient également de maintenir des collaborations avec des partenaires clés tels que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE), Three Nations Education Group Inc. (TNEGI) qui inclut les Premières Nations d'Elsipogtog, d'Esgenoôpetitj et de Tobique et la Société Santé en français (SSF) dont la plateforme « accès ÉQUITÉ » vise à « simplifier l'accès aux services de santé en français ».

4. Les ressources accordées auparavant au **Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE)** par l'Université en vertu du paragraphe 21.12 (ABPPUM, Unité I) sont désormais accordées au Centre (ex. espaces, matériel, équipements, soutien administratif) (**21.10, lettre d'entente** signée le 11 mai 2024). Des espaces sont prévus pour le Centre sur les trois campus. Le budget de fonctionnement couvre les formations et les ateliers destinés aux membres du corps professoral et du personnel enseignant.
5. Les fonds accordés au Centre en vertu du paragraphe 11.17.02 (ABPPUM, Unité I) appuieront des projets d'amélioration continue départementaux, facultaires ou sectoriels découlant de l'évaluation des programmes ou des exigences de la CESPM (ex. la transformation de la pédagogie, le développement de la créativité et de l'engagement, le développement et l'intégration de contenu autochtone, l'élaboration d'un projet de création de programme). L'APPUMCE y contribuera un montant annuel.

Annexes

1. Historique de l'innovation et du soutien en pédagogie universitaire

L'historique qui suit n'est pas exhaustif. Il porte sur les thématiques suivantes :

1. **L'apprentissage numérique en présentiel** : l'intégration des nouvelles technologies, l'apprentissage hors campus (avec présence physique), l'apprentissage par simulation, l'apprentissage collaboratif, le Centre d'intégration du multimédia dans l'enseignement (CIME), la Direction générale des technologies (DGT);
2. **L'apprentissage à distance** : l'enseignement à distance, le Groupe des technologies de l'apprentissage (GTA);
3. **L'apprentissage expérientiel** : le Bureau de l'enseignement coopératif (BEC), le Bureau de l'apprentissage expérientiel (BAE);
4. **Le Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE)**;
5. **La R-D-C en pédagogie universitaire** : le Centre de recherche et de développement en éducation (CRDÉ), le Groupe de recherche interdisciplinaire en pédagogie universitaire (GRIPU), le Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI).

1.1 L'apprentissage numérique en présentiel

L'intégration des nouvelles technologies

- 1969 : [Commission de la planification académique] « Étudier le fonctionnement académique de l'Université, à tous les niveaux, dans les domaines suivants : a) les programmes gradués et sous-gradués ; b) la recherche ; c) le personnel académique ; d) les **aides audio-visuelles** » (SAC-690103).
- 1971 : « Comité de la Bibliothèque. [...] Il donne un bref rapport expliquant qu'il serait possible de centraliser à la Bibliothèque le **matériel audio-visuel** et d'établir un centre qui pourrait rendre un service efficace aux facultés et écoles. [...] Comité audio-visuel. Monsieur Schweiger donne le rapport de ce Comité qui recommande: 1 - L'embauche d'un **directeur audio-visuel**; 2 - La centralisation des **matériaux et appareils audio-visuels** » (SAC-710107).
- 1977 : [UMCE, anciennement le Collège Saint-Louis-Maillet] « Matériel didactique : Le Matériel dont le Collège dispose déjà pour l'enseignement des cours scientifiques en éducation physique (cinésiologie et biomécanique) devrait être augmenté par un **montage audio-visuel tel que projecteurs de toutes sortes et à une caméra vidéo**. Ces instruments sont essentiels à l'enseignement à cause de la nature des cours d'éducation physique et l'absence d'équipement plus élaboré dans les laboratoires scientifiques » (SAC-770210).
- 1979 : [Bibliothèque Champlain] « Au cours de cette période, nous avons payé 2868 abonnements de périodiques et acheté 5399 volumes, 6662 documents officiels et quelques **21,000 documents audio-visuels** » (SAC-790821).
- Fin des années 1970 : « Le **laboratoire de langues** au CUS à la fin des années 1970 » (Landry, Nicolas, *Histoire de l'enseignement universitaire à Shippagan*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie, 2012, p. 197).
- « 35.02 L'emploi **d'acétates, de bandes sonores, de bandes vidéos ou de films, ou encore de logiciels de présentation**, dans le cadre d'un cours où professeures et professeurs et étudiantes et étudiants sont dans une même classe, n'est pas couvert par le présent article » (Convention 2019-2021, ABPPUM, Unité I).
- 1987 : « Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche **présente des acétates** pour expliquer les principales règles de procédure » (SAC-871109).
- 1989 : « Que les facultés aient à faire la preuve que les étudiants inscrits à leurs programmes sont placés dans des situations d'apprentissage où **ils ont à se familiariser avec l'usage des ordinateurs** » (SAC-890831).
- 1990 : « Par exemple, les professeurs d'anglais et de français du CUS et des trois districts scolaires de la Péninsule acadienne se réunissent pour un atelier d'une journée sur **l'enseignement des langues assisté par ordinateur** »

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

(Landry, Nicolas, *Histoire de l'enseignement universitaire à Shippagan*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie, 2012, p. 193).

- 1993 : « Le Ministère désire que la formation dans la matière soit intensifiée pour mieux préparer les futurs enseignants.es au problème d'intégration, au problème disciplinaire, à **l'utilisation de l'ordinateur dans l'enseignement** » (SAC-930304).
- Années 1990 : « Durant les années 1990, l'UMCS désire, à l'instar d'autres institutions universitaires, intégrer les technologies dans l'enseignement universitaire. On ne vise alors pas seulement une livraison de cours en ligne pour la clientèle à distance, mais on veut aussi disposer d'un outil d'appoint pour équiper les salles de cours destinées à l'enseignement traditionnel. [...] Il devient également pratique courante pour la majorité des professeurs d'utiliser une ou des technologies nouvelles pour interagir avec les étudiants. Certaines innovations deviennent monnaie courante, par exemple les **acétates électroniques**, le **courriel** sous forme de groupes de discussion, le **babillard électronique** ou le forum favorisant le partage des idées, les notes de cours, les questionnaires ou les **films courts** » (Landry, Nicolas, *Histoire de l'enseignement universitaire à Shippagan*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie, 2012, p. 290).
- 1995 : « Le recteur demande l'avis des membres du Sénat sur la possibilité de **rendre les procès-verbaux accessibles par voie électronique**. [...] Les coûts d'impression peuvent s'élever à près de 1 000 \$ par réunion. [...] La mise sur réseau serait relativement facile puisque les procès-verbaux sont déjà **préparés à l'ordinateur**. [...] A. Bérubé : [...] On pourrait publier la liste des propositions seulement. Celles-ci pourraient être **sur le « gopher » ou le World Wide Web**. Une des difficultés serait de donner au Secrétariat général les documents par moyen électronique. Il faut exiger que **les documents soumis soient sur disquette**. L'Université pourrait publier des extraits dans Hebdo Campus. Préfontaine : [...] Ce serait un moyen de formation pour les gens, une façon de les sensibiliser à **l'autoroute de l'information** » (SAC-950309).
- 1995 : « La secrétaire générale donne lecture de l'avis expédié le 24 mai. Elle ajoute que cet avis a été communiqué aux membres de trois façons : par téléphone, **par courrier électronique** et par courrier » (SAC-950525).
- 1996 : « Recteur : Quand on s'est rendu compte que **le volet des nouvelles technologies d'information et de communication était complètement absent du plan stratégique 1992-1995**, on a décidé d'intégrer, par voie de résolution, un objectif spécifique sur cette question. Des sénateurs ont préparé des recommandations dont l'un des résultats les plus concrets a été la création du **Comité consultatif sur l'utilisation des technologies d'information et de communication** au campus de Moncton (qu'on appelle familièrement COCONUT). [...] Le rapport du Comité recommande à l'Université un investissement assez majeur sur une période d'environ trois ans » (SAC-960126).
- 1996 : « [...] : le Campus de Moncton doit donner à son personnel la possibilité de profiter des moyens qu'on nous a montrés. Il semble que dans beaucoup d'unités, c'est encore assez difficile de **s'équiper d'ordinateurs** » (SAC-960228).
- 1998 : « [...], j'ai lu que « l'Université investit déjà et prévoit accroître de façon significative les investissements en **équipement informatique**... ». J'aurais souhaité plus de détails, par exemple qu'il soit précisé que chaque professeure ou professeur dispose d'un ordinateur qui lui permette au moins de **recevoir le courrier électronique**. Même s'il y a de l'argent pour les personnes qui débutent, il y a des gens qui enseignent à l'Université depuis des années et qui n'ont pas accès à cet équipement de base. Compte tenu, surtout, des changements que l'Université effectue dans ce domaine, il serait essentiel que chaque personne puisse faire sa recherche **sans avoir à payer son propre ordinateur** » (SAC-981112).
- 1998 : « [...] l'Université « prévoit accroître de façon significative les **investissements en équipement informatique et en multimédia** ». Je veux m'assurer que « multimédia » signifie aussi que **l'installation de projecteurs de plafond**, au moins dans les amphithéâtres, est prévue. J'ai eu l'occasion récemment de visiter l'Université St. Mary's à Halifax. Dans le pavillon nouvellement construit se trouvent plusieurs amphithéâtres et laboratoires qui comptent jusqu'à 20 postes d'ordinateurs et toutes les salles sont équipées d'un projecteur de plafond. Il en faudrait ici, au moins pour les amphithéâtres. Il en coûterait moins cher à l'Université de fournir cet équipement que de payer une professeure ou un professeur qui doit **transporter un chariot avec un projecteur et qui perd son**

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

temps, et celui du groupe, à régler ce projecteur qui ne fonctionne pas toujours. [...], mais l'informatique, qui est une discipline jeune et qui est entrée à l'Université un peu plus tard que les autres sciences, n'est pas très bien représentée, côté périodiques, à la bibliothèque. [...] L'investissement est grand, mais l'effort doit être fait » (SAC-981112).

- 1998 : « Par exemple, le plan de la Faculté des arts proposera **que les professeures et les professeurs soient tous équipés d'un ordinateur**, que la formation linguistique soit intensifiée et, en conséquence, que des postes soient régularisés, etc. Ces mesures coûteront cher et je crains qu'il ne soit pas possible de les réaliser en cinq ans » (SAC-981112).
- 1999 : « Avant de commenter les éléments de la **présentation « power point »**, je veux préciser que le plan de recrutement est maintenant déposé plus tôt, en même temps que le budget de l'Université, puisque les projections quant à la clientèle étudiante qu'il contient doivent coïncider le plus possible avec celles qui sont prévues au budget » (SAC-990910).
- 1999 : « **Intégration des TIC à l'apprentissage et à l'enseignement** - L'Université a reçu des subventions et doit maintenant s'attarder à l'amélioration des infrastructures. Déjà des améliorations ont été apportées en ce qui touche **l'équipement en micro-informatique** du personnel enseignant. Une personne a été également recrutée afin d'assister les membres du corps professoral qui souhaitent **intégrer les technologies dans leur pédagogie** » (SAC-990910).
- 2000 : « Au campus de Moncton, tous les édifices ont été reliés par un **réseau de fibres optiques**, don de la société Aliant » (Rapport annuel 2000-2001, p. 11).
- 2001 : « **Ordinateurs portables à la Faculté d'ingénierie**. Le projet pilote appelé *Bloc-notes* s'est révélé l'initiative la plus attendue cette année à la Faculté d'ingénierie. Pour la première fois, les personnes inscrites en première année dans l'un ou l'autre des programmes de la Faculté ont reçu en prêt, à l'automne, un ordinateur portable muni de logiciels spécialisés et relié à Internet. Cette mesure avant-gardiste vise notamment à uniformiser les logiciels servant dans les cours et à faciliter les communications. Elle procure une valeur ajoutée à la formation offerte aux étudiants et étudiantes, tant en ce qui a trait à la démonstration de concepts en classe qu'au développement des habiletés de communication » (Rapport annuel 2001-2002, p. 9).
- 2005 : « **TheoriX pour une dernière session**. Plusieurs professeurs utilisent TheoriX pour rendre leurs notes de cours accessibles sur Internet ou encore pour offrir leur cours à distance. L'Université de Moncton a fait l'acquisition d'une **nouvelle plate-forme, soit Desire2Learn (ou D2L)**. Cet automne, nous comptons faire la **migration des cours qui sont sur TheoriX vers D2L** » (Nouvelles - 25 octobre 2005).
- 2006 : « Depuis l'hiver 2006, **Un Clic vers le savoir!**, le portail des cours en ligne de l'Université de Moncton fonctionne à partir d'un nouveau système de gestion de contenus d'apprentissage. En effet, TheoriX, le système en opération **depuis 2001**, a cédé la place à D2L (Desire2learn) » (Nouvelles - 11 avril 2007).
- 2006 : « Concernant les **deux créneaux de recherche** qui avaient été retenus par le Sénat académique, soit **les technologies de l'information et de la communication (TIC)** et l'Optique et les matériaux de pointe (OMP), le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche a mis sur pied un comité tri-campus et tout récemment, nous avons reçu les rapports » (SAC-060825).
- 2007 : « En 2007, le parc informatique de **l'UMCS compte environ 300 ordinateurs, dont 125 réservés aux étudiants**, soit un rapport de un pour trois étudiants » (Landry, Nicolas, *Histoire de l'enseignement universitaire à Shippagan*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie, 2012, p. 291-292).
- 2007 : « En conséquence, les **étudiants du cours GEIN 4010 (Calendrier et traitement de l'information)** ont eu le mandat, à la session d'hiver 2007, de développer une **politique d'archivage des cours en ligne** qui tienne compte des besoins des différents usagers qui sont impliqués : professeur.es, étudiant.es, administrateurs du système et professionnels du Groupe des technologies d'apprentissage (GTA). [...] Le 10 avril dernier, les étudiant.es du cours GEIN 4010 se sont rendus à Moncton afin de présenter, **Un Clic vers l'archivage!**, les résultats de leur rapport final au Groupe des technologies de l'apprentissage (GTA) de la Direction générale des technologies (DGT) de l'Université de Moncton » (Nouvelles - 11 avril 2007).

- 2011 : « En matière d’ouvrages **électroniques**, de monographies **en mode électronique** et des outils facilitant la recherche des informations, ceux-ci sont implantés depuis le mois de septembre. Nous en avons deux, un qui a pour nom Summon et l’autre Worldcat Local. À partir de ces deux outils, il est facile de repérer les monographies en mode électronique » (SAC-111031).
- 2018 : « L’Université a résolu de **transformer l’évaluation de l’enseignement en processus électronique administré à l’aide d’un logiciel nommé « Blue »**. [...] Après un projet pilote réussi à la Faculté d’ingénierie, le projet fut élargi à trois facultés (Administration, Éducation et Ingénierie) à la session d’hiver 2018. Tout porte à croire que nous sommes prêts à généraliser le système. Ce projet a puisé une importante partie du temps de l’Analyste fonctionnel du Registrariat et nécessitera un soutien chaque session d’études dorénavant. [...] » (Rapport annuel du Registrariat 2017-2018).
- 2020 : « L’arrivée du coronavirus a grandement perturbé les activités régulières de l’Université de Moncton. Dès le 13 mars, les cours en salle de classe ont été suspendus et, peu après, il fut décidé que le semestre d’hiver, y compris la session d’examen, se terminerait avec la **prestation de la formation et de l’évaluation à distance**. Il y eut alors deux semaines d’interruption dans la livraison des cours pour permettre au corps professoral de faire le virage vers le numérique pour la formation à distance » (SAC-200511).
- 2021 : « En 2020-2021, tous les programmes d’études ont été offerts. Au campus de Moncton, **80 % de la formation fut offerte à distance** alors que les composantes pratiques avaient lieu en présentiel. Les campus d’Edmundston et de Shippagan ont plutôt opté pour un **mode de livraison hybride**. Toutefois, au campus d’Edmundston, on a dû se rabattre à quelques occasions sur les plans de contingence en raison des changements de phases d’alerte, particulièrement lors de la session d’hiver » (SAC-210827).
- 2022 : « Depuis le lancement public en novembre 2022 de **ChatGPT**, l’utilisation des **outils d’intelligence artificielle (IA)** se démocratise et devient un enjeu important sur le plan de l’intégrité intellectuelle » (<https://www.umoncton.ca/integrite/intelligenceartificielle>).
- 2023 : « Pierrette Fortin, appuyée par Jean-François Thibault, propose : « Que la première phrase des règlements 31.6.7 et 32.8.7 se lise comme suit : La thèse est présentée et envoyée **de manière électronique** à la bibliothèque générale, à la Faculté des études supérieures et de la recherche et au décanat concerné ». » (SAC-230310).

L’apprentissage hors campus (avec présence physique)

- 1989 : « [...] "Que le programme de maîtrise en administration publique soit offert à temps partiel par l'entremise des constituantes de l'Université de Moncton, **pour les régions francophones de la Province et dans la région de Fredericton**." [...] Des spécialistes pour **enseigner hors campus** n'existent pas. Ce sera l'équipe actuelle, plus de nouveaux professeurs. La qualité sera la même. » (SAC-890309).
- 2002 : « Ça me surprend un peu parce que la Faculté d’administration a **délocalisé les programmes du M.B.A. au Maroc** et je pense qu’on vient de faire une entente avec **le Vietnam**. À la Faculté des sciences, on a **délocalisé un programme de technologie de l’information en Tunisie** alors qu’on n’est pas capable de délocaliser un programme de la FESR à Edmundston parce que c’est impossible de pouvoir fonctionner adéquatement » (SAC-020830).
- 2017 : « Pendant la discussion, des questions ont été soulevées au sujet du programme de **MBA délocalisé au Sénégal**, le recrutement des étudiantes et des étudiants, l’importance de recruter d’excellents professeurs et professeurs et de les maintenir, ainsi que les ententes et partenariats avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick » (SAC-170825).

L’apprentissage par simulation

- 1978 : À l’UMCS (programme de secrétariat bilingue de deux années), « vers 1978, à la suite d’un stage d’études à l’Université du Dakota du Nord, nous ajoutons un concept de **Bureau modèle**, très populaire aux États-Unis durant les années 1980. (Valois Robichaud) » ; « Le **Bureau modèle** était une salle de classe aménagée selon l’environnement d’un bureau tel qu’il existe alors dans les entreprises privées ou gouvernementales » (Landry,

Nicolas, *Histoire de l'enseignement universitaire à Shippagan*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie, 2012, p. 190).

- Années 2000 : « Depuis **plus de vingt ans**, les **laboratoires de simulation à la FSSSC** permettent d'offrir une reproduction haute-fidélité de soins cliniques pour l'apprentissage de nos apprenants. Nos espaces sont équipés pour simuler différents scénarios médicaux en milieu clinique » (Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire BASCI, CDP-240510)
- 2009 : « La Faculté d'administration de l'Université de Moncton est fière de posséder maintenant sa **Salle des marchés**. L'inauguration de la Salle des marchés a eu lieu le 27 novembre 2009. Cette salle, à la fine pointe de la technologie, permet aux étudiantes et étudiants de la Faculté d'administration d'avoir une véritable expérience dans la gestion de portefeuille. La Salle des marchés permet d'offrir une formation intégrée couvrant tout le processus de l'investissement. À partir de plusieurs postes de travail, les utilisateurs ont accès à d'importantes bases de données et d'analyses financières telles que Thomson Reuters et Morningstar (CPMS). La Salle des marchés dispose également de deux écrans géants affichant les cours des devises, métaux et denrées, ainsi que les taux d'intérêt et les indices boursiers. En recréant un environnement réaliste de négociation de titres financiers, les étudiantes et étudiants vont pouvoir bénéficier d'une **expérience pratique comparable à celle qu'ils auraient acquise dans une vraie salle de transactions** » (<https://www.umoncton.ca/umcm-administration/node/59>).
- 2024 : « L'équipe associée au développement du BASCI a également obtenu un financement important du ministère de la Santé pour la mise en place d'une **nouvelle salle de simulation immersive**. Cette salle de simulation immersive, **unique dans l'est du Canada**, offre la possibilité de simuler divers environnements d'apprentissage et de créer une expérience spécialisée » (Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire BASCI, CDP-240510).

L'apprentissage collaboratif

- 2015 : « Depuis 2015, la FSSSC avec l'appui financier du Consortium national de formation en santé (CNFS) a mis en place des ressources pour intégrer les compétences de la collaboration interprofessionnelle à la formation en santé à l'intérieur des programmes en santé. [...] La **formation interprofessionnelle** prépare les personnes étudiantes à la **pratique collaborative** en leur permettant de comprendre et d'apprécier les rôles et les contributions de chaque profession » (Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire BASCI, CDP-240510).
- 2018 : « Certaines nouvelles technologies telles que l'affichage numérique permettent de rendre les **activités pédagogiques interactives et collaboratives**. De plus, des espaces d'apprentissage adaptés permettent le développement de certaines compétences essentielles telles que **le travail en équipe et la conception (« design »)**. Afin de mettre l'expérience étudiante au centre de la formation offerte à l'Université de Moncton, plusieurs salles « modernes » ont été aménagées. Ces salles permettent au corps professoral de s'éloigner de l'enseignement magistral traditionnel et d'innover en matière de pédagogie universitaire. La Faculté des sciences de l'éducation dispose maintenant d'une **classe flexible** qui a été mise en usage durant l'année universitaire. À la Faculté d'ingénierie, deux salles de classe ont été aménagées afin de mettre le travail de conception en ingénierie et le travail en équipe au centre des apprentissages » (Rapport annuel du VRER 2018-2019, p. 20).
- 2024 : « Présentement, 16 **activités pédagogiques interprofessionnelles** sont organisées et livrées annuellement à plus de 750 personnes étudiantes en collaboration avec nos partenaires principaux. » (Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire BASCI, CDP-240510).

Le Centre d'intégration du multimédia dans l'enseignement (CIME) à l'UMCS

- 2003 : « Ce centre, situé au 4^e étage du Pavillon Irène-Léger – local 412, a pour objectif de réunir dans un même environnement des personnes qui apporteront un appui afin de faciliter **l'intégration des technologies dans les cours** ainsi qu'un **soutien à la médiatisation** et à la livraison des cours offerts à distance » (Nouvelles – 27 janvier 2003).

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

- 2005 : « Le CIME est équipé de **3 ordinateurs spécialisés, soit un pour la mise en page, un pour la manipulation de photos et un autre pour la vidéo**. La liste des logiciels installés sur ces ordinateurs est disponible sur la page Web du CIME. De l'équipement tel que des **scanneurs**, des **graveurs de CD**, une **caméra numérique photo** et une **caméra vidéo** sont également disponibles au CIME : des **tutoriels** ont été élaborés afin de faciliter l'utilisation de ces équipements. De plus, nos caméras numériques photo et vidéo peuvent toujours être réservées auprès de Yvette Duguay pour des fins pédagogiques et administratives » (Nouvelles - 25 octobre 2005).
- « Parallèlement à ces efforts, le Centre d'intégration du multimédia dans l'enseignement (CIME) offre plusieurs services aux étudiants et aux professeurs. Par exemple, des **sessions d'initiation aux nouveaux logiciels et à la gestion de la médiatisation des cours** » (Landry, Nicolas, *Histoire de l'enseignement universitaire à Shippagan*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie, 2012, p. 291).

La Direction générale des technologies (DGT) à l'UMCM

- 1996 : « L'une des grandes décisions que l'Université a prises a été de créer une **direction en technologie**, ce qui va nous permettre d'orienter nos actions pour l'ensemble de l'Université » (SAC-960828).
- 1996 : « Dans le cas de la Faculté des sciences sociales, en juin le doyen de l'époque était très occupé par sa participation au concours en vue de la nomination à la **direction des technologies**. En juillet, après la sélection, il exerçait deux fonctions » (SAC-961101).
- 2024 : « **Studio d'enregistrement audio-vidéo** : Ce nouveau studio permet à l'utilisateur d'enregistrer une **capsule vidéo** de façon simple et autonome. Un écran est disponible à l'arrière afin d'afficher une présentation PowerPoint, une image ou autre élément visuel durant le tournage. Une caméra est également accrochée au plafond afin de permettre à l'utilisateur d'écrire ou de dessiner sur la table pour présenter des concepts plus complexes. Le nouveau studio peut également être utilisé afin de faire **l'enregistrement de narrations** pouvant, par exemple, être insérées dans une présentation animée, un tutoriel ou une vidéo.
- **Station de montage vidéo** : Un ordinateur contenant un logiciel d'édition vidéo est maintenant disponible afin de permettre à la communauté universitaire de faire le découpage et le montage de vidéos enregistrées dans le studio. **Adobe Premiere Elements, un logiciel simple d'édition vidéo**, est installée sur cet ordinateur.
- **Réalité virtuelle** : De l'équipement de réalité virtuelle, plus précisément l'**Oculus Rift S**, est mis à la disposition de la communauté universitaire afin d'en faire l'essai, de comprendre les possibilités reliées à cette technologie et pour en faire l'utilisation à des fins de recherche.
- **Technologies de l'apprentissage** : Deux ordinateurs contiennent maintenant plusieurs logiciels permettant le développement d'activités interactives, de questionnaires en ligne, d'animations, de présentations animées, de création ou modélisation d'objets pour l'impression 3D. Des technologies permettant **le découpage ou l'édition audio** ainsi que **la création d'objets multimédias** y sont également installées. Plusieurs projets créés avec ces logiciels peuvent par la suite être inséré dans votre cours sur Clic!
- **Impression 3D** : Une imprimante 3D est maintenant disponible au Service à la clientèle de la DGT afin de desservir la communauté universitaire. Des **logiciels de modélisation et de création d'objets** sont disponibles dans nos locaux afin de permettre aux utilisateurs de rechercher ou de créer des objets. Ils peuvent par la suite faire une réservation afin qu'un de nos techniciens puisse imprimer l'objet choisi ou créé » (<https://www.umoncton.ca/umcm-dgt/umcm-dgt/node/252>).

1.2 L'apprentissage à distance

L'enseignement à distance

- Les cours sont donnés par **correspondance**, par **téléconférence**, par **audioconférence**, en **vidéoconférence** ou en **ligne**; ils sont **radiodiffusés, télévisés** ou donnés à l'aide d'une **bande vidéo**; ils sont transmis ou reçus au moyen d'Internet, du protocole Internet, du W3 ou **du Web en mode synchrone ou asynchrone** (Conventions collectives).
- 1967 : « Extension de l'enseignement. M. Yvan Albert fit rapport sur le nombre d'étudiants et les cours offerts à l'extension; le programme de BE pour les enseignants francophones de la province; le **cours radiodiffusé de philosophie**. [...] M. Rhéal Bérubé, appuyé par le P. Reno Desjardins, proposa qu'une lettre de félicitations et de remerciements soit envoyée à M. Gustave Hennuy, le titulaire du **cours radiodiffusé** » (SAC-671011).
- 1968 : « Faculté des Arts : Dans son rapport de faculté, le Doyen exposa brièvement les nouvelles conditions d'admission des universités du Québec, le problème du cinquième cours de français dans le programme du BA, les modifications à la mention psychologie, les demandes d'une mention en mathématiques et en sciences religieuses, **la participation des professeurs aux cours télévisés et radiodiffusés** » (SAC-680126).
- 1978 : « Conformément aux décisions prises lors du Sénat académique des 27 et 28 février dernier. A- **Toutes les sessions du Sénat sont télévisées en circuit fermé** » (SAC-780329).
- 1982 : « La technologie éducative et le projet Télidon : Acquisition de **trois micro-ordinateurs** ainsi que de **l'équipement pour le traitement de textes**. De plus, l'Université a obtenu une **subvention importante du ministère des Communications** pour la réalisation de projets qui s'insèrent dans le système Télidon, un système de **vidéotex interactif de communication moderne** » (SAC-820824).
- « Depuis maintenant plus de 20 ans, l'UMCS offre des cours à distance utilisant diverses technologies » (Nouvelles – 31 mai 2004).
- 1988 : « M. le Président donne quelques commentaires sur les événements qui se sont déroulés le 27 janvier dernier. **Les trois campus ont été réunis en une seule université** pendant quelques minutes grâce à la collaboration de **NB Tel, Radio-Canada et le Service d'audiovisuel**. Ce fut un premier exercice et nous avons démontré ce que nous avons à démontrer, on est capable d'être un. Il profite de cette occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont participé. "Ce sera une année pleine de succès" » (SAC-880215).
- 1990 : « On assiste même à une première à l'éducation permanente du CUS alors que les étudiants **de Shippagan et d'Edmundston** inscrits au cours d'histoire de la coopération en Acadie assistent à un **cours transmis en direct du campus de Moncton**, à l'aide de composantes audiovisuelles réunies. Ce système rend possible la communication professeur-étudiant » (Landry, Nicolas, *Histoire de l'enseignement universitaire à Shippagan*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie, 2012, (17 septembre 1990), p. 193).
- 1993 : « Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Bernard Nadeau "Que le cours AN 3910 (**Technologie éducative et formation à distance**) soit créé » (SAC-930527).
- 1993 : « Il faut s'ajuster à cela. **Nous avons la technologie pour le faire**. Les personnes pourront garder leur emploi. Dans le plan stratégique, nous avons ce devoir d'augmenter le nombre d'étudiants.es au 2^e cycle. Au point D, cela ne veut pas dire que toutes les maîtrises seront faites hors campus. [...] Au numéro 9) il faut préciser qu'il s'agit de **technologies de communication moderne**. [...] Boudreau : Comme invité au Sénat, j'aimerais en profiter pour donner un historique. Il y a 7 ou 8 ans que je cherche une université francophone qui pourrait **offrir le MBA à l'Université Sainte-Anne** pour un groupe de 15 à 20 étudiants.es. Je n'ai pas réussi encore. J'ai fait la demande trois fois à l'Université de Moncton. On a trouvé une université anglophone en Nouvelle-Écosse. Je crois que j'aurais plus facilement eu cela par la voie de la CESPM. Pour conclure, je vous invite à trouver une façon de répondre aux besoins d'éducation supérieure de **tous les acadiens des provinces Maritimes** et d'essayer de nous sortir de cette impasse » (SAC-930527).
- 1993 : « VRER : Quel est le résultat de **l'enseignement du français par vidéo cassette** et avec des encadreurs? A. Bérubé : Il s'agit des cours de français offerts cet été. [...] Dans le premier groupe, il s'agit d'étudiants de la polyvalente qui veulent s'avancer. Dans le deuxième groupe, ce sont des étudiants qui veulent récupérer afin

d'être admis à l'Université. Les étudiants ont très bien réussi. La personne qui les encadrait, le faisait de façon individuelle » (SAC-930826).

- 1994 : « Il s'agit, pour le Sénat, d'une première **audioconférence**. Il demande aux membres s'ils acceptent que cette réunion soit légale. Il n'y a pas de problème, sauf pour un membre du CUSLM qui aurait préféré avoir la **réunion en vidéoconférence** » (SAC-940628).
- 1994 : « Suite à cette étude, la Province a formulé des principes de planification. On se donne comme objectif de former, à l'Université de Moncton, 100 infirmières ou infirmiers par année. Les consultations sont commencées entre l'Université et les écoles. [...] On doit utiliser **la nouvelle technologie**, c'est-à-dire **l'enseignement à distance**. [...] C'est un mandat très lourd avec un temps limité » (SAC-940303).
- 1994 : « Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Michelle Trudeau "Que le document **L'enseignement à distance et la pratique pédagogique appliquée à l'enseignement aux programmes d'études supérieures de 2e et 3e cycles** soit reçu." Préfontaine: Le Sénat a déjà approuvé une politique pour le temps partiel et elle est beaucoup moins discriminatoire. [...] J.-B. Robichaud: [...] Il y a une distinction entre l'enseignement à distance et l'Éducation permanente. [...] Jankowski: [...] **L'enseignement à distance** va concerner de plus en plus nos programmes à temps plein (SAC-941110).
- 1995 : « Que la Faculté des sciences soumette aux instances appropriées [...] : des stratégies visant à établir un meilleur équilibre hommes/femmes au Département de mathématique. Que le Département de mathématique : [...] profite du potentiel qu'offre les technologies d'information et de communication pour **offrir à distance certains de ses cours intra et inter campus** (SAC-950309).
- 1995 : « Que la Faculté des arts et les constituantes du CUSLM et du CUS développent des stratégies susceptibles : a) d'intensifier les collaborations pour le développement futur de la géographie acadienne; b) d'exploiter davantage les **nouvelles technologies d'information et de communication** afin de **maximiser l'apport des professeurs des trois constituantes** et ainsi **augmenter la masse critique** des professeurs et des étudiants et étudiantes » (SAC-950824).
- 1995 : « La seule qui reste à discuter, c'est la 7^e : une nouvelle grille horaire pour les trois campus. Dans le contexte de l'École réseau et du **développement des nouvelles technologies**, il faut pouvoir donner le même examen en même temps » (SAC-951109).
- 1995 : « Que le **Certificat en formation à distance multimédia** soit créé de même que quatre nouveaux cours moyennant l'addition de l'objectif suivant au programme et à certains cours : "sensibiliser aux caractéristiques spécifiques et aux contraintes d'encadrement des **nouvelles technologies de l'enseignement à distance multimédia**" et moyennant l'ajout de toutes les modifications suggérées par la Faculté des sciences de l'éducation » (SAC-950525).
- 1995 : « [Réforme du Sénat] Sichel : [...] Je vois un problème au sujet de la transmission électronique de gros documents. Pour ceux-là, il faudrait maintenir la **transmission par courrier**. [...] SG : **Le courrier électronique serait seulement utilisé pour les documents très courts** » (SAC-951109).
- 1996 : « Le BDS considère que la suggestion de « rendre les délibérations du Sénat disponibles sur **cassettes vidéo ou audio** » (*Vers un Sénat plus efficace, plus responsable et plus transparent*, p. 11) est une façon d'augmenter la transparence du Sénat. Il propose donc que pour une année, à titre expérimental, les **enregistrements** des séances du Sénat soient déposés dans les bibliothèques de l'Université. Les procès-verbaux contiendraient des références précises à ces enregistrements et pourraient donc être moins détaillés » (SAC-960607).
- 1996 : « Marc Johnson, professeur de sociologie et chargé du dossier de la **formation multimédia**, fait une démonstration illustrant la présence de **l'Université de Moncton sur l'Internet** dans les volets suivants : **l'information, la gestion et la formation**. Jocelyn Nadeau, en audioconférence, explique les projets de recherche du Centre international pour le développement de l'inforoute en français (CIDIF), dont il est le directeur. Les membres font part de leurs recommandations quant à l'utilisation de ce nouvel outil » (SAC-960828).
- 1996 : « Les choix qu'a faits l'Éducation permanente voilà plus de dix ans nous ont entraînés dans l'expérimentation. **L'enseignement à distance** nous a montré que non seulement on peut **augmenter l'accessibilité** aux études universitaires, mais aussi que certaines personnes préfèrent ce mode d'apprentissage.

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

Puisque dans ce domaine, nous avons bénéficié, pendant plusieurs années, de **l'aide du secrétariat d'État**, nous avons pu créer un appui au niveau de la pédagogie. Marc Johnson, professeur de sociologie, travaille à mi-temps au **soutien pédagogique en matière de multimédia**. Nous cheminons bien dans le dossier des nouvelles technologies. [...] Ça me plaît de voir que le petit groupe sélect qui se permet d'expérimenter s'agrandit de plus en plus. Ce qui ne veut pas dire que tous ces professeur-e-s vont recourir uniquement à la technologie. **L'accessibilité pour certains de nos programmes** est un bénéfice évident qu'on va essayer de faire valoir le plus vite possible » (SAC-960828).

- 1996 : « Que l'Université de Moncton : appuie le principe de coordination entre les universités de la province pour **l'enseignement à distance** dans le but de réaliser des économies d'infrastructure, s'il y a lieu; réaffirme sa mission d'unique institution pour les francophones du Nouveau-Brunswick; partage certaines installations là où cela signifie des économies en attendant le moment où elle sera prête à utiliser l'INTERNET et à fonctionner en campus virtuel plutôt que d'utiliser des sites désignés pour livrer son enseignement à distance » (SAC-960607).
- 2000 : « Depuis peu, l'Université recourt même aux technologies synchrones d'Internet pour dispenser des cours dans des **salles de classe « virtuelles »** qui assurent l'encadrement **en temps réel** des étudiants et étudiantes, ainsi qu'un accès continu au contenu des cours » (Rapport annuel 2000-2001, p. 11).
- 2001 : « **Premier programme entièrement médiatisé**. Depuis l'automne, l'Université de Moncton offre un premier programme entièrement médiatisé, soit l'*Introduction générale au droit*. Ce programme de courte durée a été mis en place par l'Éducation permanente, en collaboration avec la Faculté de droit et **l'équipe responsable de la médiatisation des cours**. Le programme de 12 crédits met à profit les nouvelles technologies de l'information et des communications pour atteindre un plus grand nombre d'adultes au moyen de leur ordinateur » (Rapport annuel 2001-2002, p. 9).
- 2003 : « Le campus de Shippagan conceptualisera et médiatisera un programme court composé de **quatre cours en gestion de l'information** avec crédits qui seront disponibles en ligne aux entreprises et organismes publics et parapublics. Avec son approche novatrice, ce projet lui permettra de mieux répondre à ce besoin de formation en gestion de l'information à l'échelle nationale » (Nouvelles – 25 mars 2003).

Le Groupe des technologies de l'apprentissage (GTA) à l'UMCM

- 2000 : « La mise en place de la plate-forme de diffusion de cours en ligne de l'Université a donné lieu à de nombreuses initiatives de formation, soutenues par **l'équipe de production de contenus pédagogiques**. Par exemple, l'École de droit dispense un programme entièrement médiatisé au Vanuatu, dans le Pacifique Sud » (Rapport annuel 2000-2001, p. 11).
- 2001 : « L'Université de Moncton et le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick ont reçu un **prix d'excellence national** de la part de l'Association canadienne de l'éducation à distance (ACED) pour leur partenariat portant sur l'élaboration de cours à distance. Intitulé « **Communauté électronique au service des apprentissages** », leur projet, inauguré en 2001, a conduit à l'élaboration d'une série de cours en ligne et de ressources pédagogiques informatisées, grâce notamment à la participation de l'équipe d'IDITAE (**Intégration et développement des infrastructures technologiques en apprentissage et en enseignement**) » (Rapport annuel 2003-2004, p. 8).
- 2001 : « Le représentant des professeurs de l'UMCS questionne **le rôle d'IDITAE** à savoir si ce service est mis sur pied principalement pour répondre aux besoins des projets de formation à l'Université ou s'il peut mettre à profit ses expertises pour des projets externes comme exemple le cours d'espagnol en ligne pour les écoles secondaires. Le vice-recteur répond que le service d'IDITAE est **financé par des sources externes**. Il met l'accent sur les projets académiques de l'Université, mais cela ne doit pas l'empêcher de développer des partenariats ce qui lui permet de développer des expertises et en même temps d'assurer la pérennité du service » (CGV-010922).
- « La common law en français voyage partout dans le monde. Le programme d'étude, composé de six cours dont trois offerts par la Faculté de droit de Moncton, donne lieu à la délivrance du diplôme multidroit « La common law des affaires ». Tous les cours offerts par l'Université de Moncton sont présentement en ligne et disponibles à l'international. Les cours offerts par l'Université Jean Moulin Lyon 3 seront développés pendant l'année

universitaire 2002-2003 en utilisant **la plateforme Théorix** et l'expertise de **l'équipe IDITAE** de l'Université de Moncton (Nouvelles - 10 janvier 2003).

- 2003 : « Grâce en grande partie au projet IDITAE (Intégration et développement des infrastructures technologiques en apprentissage et en enseignement), l'Université compte **plus de 230 cours partiellement ou entièrement médiatisés** » (Rapport annuel 2002-2003, p. 9).
- 2003 : Le Groupe de recherche en petite enfance (GRPE) à la Faculté des sciences de l'éducation. « Toujours à l'intérieur de ce projet, le **GRPE fera un sondage national en collaboration avec IDITAE** dont le but est de cerner les préoccupations et les besoins du personnel des Programmes d'action communautaire pour les enfants et celui des Programmes communautaires de nutrition prénatale » (Nouvelles – 21 novembre 2003).

1.3 L'apprentissage expérientiel

- 1973 : « A cause du **voyage organisé en Europe**, les étudiants demandent qu'on avance la date de la graduation et qu'on recule la date des examens de reprise » (SAC-730208).
- 1977 : « De plus, pour les expériences cliniques en mai et juin, l'étudiante doit prévoir pour chaque été, un minimum de \$300 pour chambre et pension. L'une de ces expériences cliniques aura lieu **à l'hôpital Provinciale de Campbellton**, d'une durée de quatre semaines à la fin de la troisième année » (SAC-770818).
- 1979 : « À l'UMCS (programme de secrétariat bilingue de deux années), « les étudiantes inscrites à l'option médicale, quant à elles, participent à des séances de simulation et à des **stages pratiques** » (p. 190). « En avril 1979, l'institution organise une rencontre impliquant les étudiantes ayant effectué des **stages dans les entreprises**, les professeurs, les superviseurs, le personnel administratif du CUS et une trentaine d'employeurs » (Landry, Nicolas, *Histoire de l'enseignement universitaire à Shippagan*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie, 2012, p. 190).
- 2006 : « Les étudiantes et les étudiants ont fait des **stages de mobilité internationale** en Europe, aux États-Unis et au Mexique. En travail social, je sais que nous avons déjà envoyé des étudiantes et des étudiants en Tunisie » (SAC-060825).
- 2012 : « La moyenne nationale est de 3 %, nous sommes à 1,1 %. Il va falloir créer un mouvement pour inciter davantage d'étudiantes et d'étudiants à vivre une expérience de **mobilité internationale** » (SAC-120824).
- 2016 : « Cette année, 90 étudiantes et étudiants ont fait un **séjour à l'international** dans le cadre de programmes crédités ou non crédités (91 en 2015-2016). [...] Un stage à l'étranger est sans l'ombre d'un doute un type d'apprentissage expérientiel de la plus haute qualité. Dans ce contexte, on peut se désoler qu'à peine 2 % de nos étudiantes et étudiants acceptent de vivre une telle expérience » (Rapport annuel du VRER 2016-2017, p. 35).

Le Bureau de l'enseignement coopératif (BEC)

- 1993 : « [Nutrition] Concernant le programme coopératif, les stages sont faits uniquement l'été. Il y a 6 crédits de stage » (SAC-930527); « Il informe les membres que les 30 et 31 août, il y aura les journées pédagogiques des Arts. Le thème sera **L'enseignement coopératif** et le sujet sera "**Apprendre à coopérer - coopérer pour apprendre**" » (SAC-930826).
- 1995 : « Le recteur rappelle que la formule de programmes coopératifs a été retenue comme un **objectif prioritaire dans le Plan stratégique**. [...] Deux unités travaillent activement à intégrer ce concept dans leurs programmes : la Faculté d'administration et l'École de génie » (SAC-950309).
- 1996 : « Dans le cadre de la Campagne Impact, nous avons au moins deux dons considérables qui viennent appuyer les **programmes coopératifs**. À l'heure actuelle, nous avons déjà le programme de nutrition et des stages en administration publique qui fonctionnent selon ce principe. [...] Le programme de M.B.A., que nous avons approuvé ce matin, est un programme coopératif » (SAC-960307).
- 1997 : « Pour le **programme « coop »** en sciences forestières, l'École a choisi la formule dite sélective, c'est-à-dire qu'il n'est pas obligatoire » (SAC-970306); « Cette recommandation constituait une invitation aux instances appropriées de la Faculté des arts de se pencher sur la pertinence de l'enseignement coopératif dans le cadre du Programme d'Information-communication » (SAC-971024).
- 1999 : « Depuis quelques années, l'Université encourage l'implantation de **programmes coop**. [...] La Faculté des sciences a décidé d'emprunter cette voie. Il ne s'agit pas d'une réforme de la formation universitaire des programmes, mais plutôt d'un ajout à la formation, d'une bonification de la formation grâce à des stages en milieu de travail » (SAC-990305).
- 1999 : « L'École de génie offre, pour la deuxième année, un programme coop. Et l'expérience vécue l'an dernier a été très pénible du point de vue des ressources et, par conséquent, de la visibilité du programme. De plus, il n'y avait qu'**une seule personne responsable, au Bureau d'enseignement coopératif**, et elle était débordée [Direction générale de l'Éducation permanente] » (SAC-990305); « L'Université a fait des progrès notables au cours de l'année : par exemple, la création de programmes coop et **le recrutement de personnel au Bureau de**

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

l'enseignement coopératif confirment que l'Université est lancée de façon définitive dans cette voie » (SAC-990910).

- 2016 : « Concrètement, un total de 155 stages a été effectué en 2016-2017. [...] En effet, alors que les étudiantes et étudiants internationaux constituent 18 % des inscriptions à l'Université, ils comptent pour 48 % des nouvelles admissions aux **programmes coopératifs** (1er cycle : 42 %; 2e cycle : 58 %). [...] Les programmes coopératifs constituent la base de l'apprentissage expérientiel promu par la *Planification stratégique 2020* (chantier Engagement) » (Rapport annuel du VRER 2016-2017, p. 7-8).

Le Bureau de l'apprentissage expérientiel (BAE)

- 2017 : « Une nouvelle stratégie provinciale en matière d'apprentissage expérientiel a été lancée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en juin 2018. L'objectif de ce programme est de permettre à la population étudiante universitaire d'acquérir de l'expérience de travail et diverses compétences susceptibles d'accroître l'employabilité. Le financement accordé aux quatre universités publiques de la province s'étend sur une période de trois ans et permettra de mettre en place une structure organisationnelle et diverses initiatives pour appuyer et promouvoir l'apprentissage expérientiel. [...] Au campus de Moncton, le Bureau de l'enseignement coopératif deviendra le **Bureau de l'enseignement coopératif et de l'apprentissage expérientiel** » (Rapport annuel du VRER 2017-2018, p. 17).

1.4 Le Service d’animation et de soutien à l’enseignement (SASE)

En 1976, l’Université de Moncton envisageait la création d’un Service de pédagogie universitaire :

- « Afin de **promouvoir au plus haut point les innovations pédagogiques** en milieu collégial et universitaire l’Université crée le Service de pédagogie universitaire pour l’Université de Moncton et ses collèges affiliés. Le Service de pédagogie universitaire comporte trois grands secteurs : consultation pédagogique, fonds de développement pédagogique et la technologie audio-visuelle (**incorporant le présent centre audio-visuel**). Comme le Conseil de recherche, le Service de pédagogie universitaire possède un conseil attribuant des subventions au développement professionnel et pédagogique à des projets innovateurs **au campus de Moncton, Edmundston et Shippagan**. En 1977-78 ce fonds de développement pédagogique sera de 75 000,00 \$ pour des projets et des journées pédagogiques. L’Université s’inspire des SPU dans d’autres universités canadiennes et des compétences sur son propre campus afin de mettre sur pied un SPU à Moncton en 1977-78 » (projet de convention collective, **août 1976**).

En mai 1997, le Sénat académique a adopté les 10 recommandations du Rapport final du Comité *ad hoc* du Sénat sur la promotion de la qualité académique (SAC-970502), dont les suivantes :

1. « Que pour assurer un enseignement de qualité, l’Université tienne compte de quatre thèmes convergents : la pédagogie elle-même dans le cadre de la formation et du perfectionnement professoral; l’obligation qu’a l’Université d’améliorer le contexte de travail des professeur-e-s et des étudiant-e-s; la pédagogie comme outil facilitant l’apprentissage des étudiant-e-s; la nécessité d’améliorer le système d’évaluation ».
6. « Que l’on assure la formation pédagogique des nouveaux professeur-e-s et que l’on s’oriente vers une pédagogie de la responsabilité ».

Le *Plan stratégique* (1999-2004) de l’Université de Moncton mettait l’accent sur la formation pédagogique des membres du corps professoral :

« L’Université doit aussi s’assurer de la **formation pédagogique** des nouvelles professeures et des nouveaux professeurs, et du **perfectionnement pédagogique** de ceux qui sont plus avancés dans leur carrière. Cette formation pédagogique sera axée sur la **pédagogie de la responsabilité** telle que déjà acceptée par le Sénat académique. L’atteinte de ce but commande une concertation entre différents services, notamment la **direction des ressources humaines**, le vice-rectorat à l’enseignement et à la recherche et le Centre de ressources en enseignement et en apprentissage ».

La Convention collective avec l’ABPPUM (1999-2003) comprenait le paragraphe suivant :

« 21.04 Attendu que l’**Employeur a la ferme intention de revaloriser l’enseignement au niveau universitaire**, ce dernier s’engage à mettre sur pied une suite de mini-cours portant entre autres sur la préparation de sommaires et plans de cours, les attitudes en classe (les choses à faire et à ne pas faire), les méthodes d’évaluation et leurs valeurs en tant qu’outils de mesure du savoir et de la compréhension, l’utilisation des techniques audiovisuelles, méthodes et techniques d’enseignement, aspects administratifs de l’enseignement. Le but de ces mini-cours sera d’aider l’employée ou l’employé à **perfectionner son enseignement**. On pourrait exiger que la nouvelle employée ou le nouvel employé participe à ces mini-cours ».

Le SASE est conventionné à partir de la Convention collective avec l’ABPPUM (2003-2007) :

« 21.07 Aux fins du présent article, les parties conviennent de maintenir un **Service d’aide [sic] et de soutien à l’enseignement (SASE)** ».

Le premier directeur du SASE entre en fonction le 1^{er} juillet 2002.

La direction du SASE de l’Université de Moncton (2002-2024)

2002-2005	Jacques Saindon, FSÉ
2005-2007	Jean-François Richard, FSÉ
2007-2010	Sylvie Blain, FSÉ

2010-2011	Jeanne Godin, FSSSC
2011-2014	Sylvie Blain, FSÉ
2014-2016	Jeanne Godin, FSSSC
2016-2017	Monique Levesque, FADM
2017-2019	Monique Levesque, FADM, directrice; Cynthia Potvin, FASS, dir. adjointe
2019-2020	Manon LeBlanc, FSÉ /Michel Johnson, FSSSC, codir.; Cynthia Potvin, FASS, dir. adjointe
2020-2021	Manon LeBlanc, FSÉ /Michel Johnson, FSSSC, codir. (07-11); Cynthia Potvin, FASS, codir. (12-06)
2021-2022	Manon LeBlanc, FSÉ /Pierre-Yves Barbier, FSÉ
2022-2024	Pierre-Yves Barbier, FSÉ

En 2001-2002, Donald Violette devient le premier récipiendaire du *Prix d'excellence en enseignement*.

La direction du SASE à l’UMCS (2002-2024)

2002-2004	Valois Robichaud, psychologie
2004-2007	Gregory D’Souza, anglais
2007-2008	Marthe Robichaud, comptabilité
2008-2009	Benoît Ferron, psychologie
2009-2010	Lorraine Haché, éducation
2010-2012	Claudine Auger, anglais
2012-2015	Yves de Champlain, éducation
2015-2021	Claudine Auger, anglais
2021-2023	Xavier Robichaud, éducation
2023-2024	Florent Michelot, éducation

Le nouveau *Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement* remplace le *Service d'animation et de soutien à l'enseignement* (SASE) prévu au paragraphe 21.09 (ABPPUM, Unité I). Le SASE est dissout **à partir du 1^{er} juin 2024** et ses fonctions et responsabilités sont assumées par le Centre, notamment :

- a. L’offre d’ateliers en pédagogie (26.07, APPUMCE; 21.15, 21.17 et 35.05, ABPPUM, Unité I; 13.19.01b, 14.19, ABPPUM, Unité II; 29.18, APPUMCS);
- b. L’élaboration d’un plan individuel de perfectionnement professionnel sur demande (26.06, APPUMCE; 21.14 et 24.04.03, ABPPUM, Unité I; 13.19.01a, 14.07 et 14.18, ABPPUM, Unité II; 29.17, APPUMCS); et
- c. La création d’un système d’évaluation formative (21.13, ABPPUM, Unité I).

1.5 La R-D-C en pédagogie universitaire

Le Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE)

- 1989 : « Fondé en 1989, le CRDE est un organisme à but non lucratif qui offre une gamme de services bilingues en recherche, qui incluent la formulation des hypothèses de recherche, la recension des écrits, l'élaboration du cadre méthodologique, la collecte et l'analyse de données et la rédaction de rapports de recherche. Ces services sont offerts aux organismes et personnes œuvrant dans les milieux éducatifs, communautaires et privés, tant sur les plans provinciaux, nationaux et internationaux, aux chercheuses et chercheurs, aux étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs et autres professionnels » (<https://www.umoncton.ca/crde/>).
- « Le **Prix Allard-Landry** rend hommage à l'engagement professionnel de messieurs Réal Allard et Rodrigue Landry, deux membres fondateurs du CRDE, qui ont contribué tout au long de leur carrière à l'étude et à **l'amélioration de la qualité de la recherche en éducation** ainsi qu'au développement de l'éducation en milieu francophone minoritaire » (<https://www.umoncton.ca/crde/node/17>).
- 2024 : « Le CRDE poursuit les objectifs suivants :
 - Établir des **partenariats avec des chercheuses et chercheurs**, organismes éducatifs et communautaires, dans la réalisation de projets en éducation ou dans des domaines connexes, et ce, tant sur le plan local qu'à l'international;
 - Contribuer au développement d'une communauté scientifique et d'une **relève en recherche en éducation** et dans des domaines connexes au Nouveau-Brunswick francophone » (<https://www.umoncton.ca/crde/node/47>).

Le Groupe de recherche interdisciplinaire en pédagogie universitaire (GRIPU)

- 2017 : « Le GRIPU a pour mission de promouvoir la recherche dans divers domaines de la **pédagogie universitaire**, appliquée à différentes disciplines (p. ex. l'éducation, la santé, les langues, l'administration, les technologies, etc.) » (<https://www.umoncton.ca/sase/node/115>).
- 2017 : « Afin de répondre à un des objectifs en ce qui a trait à la promotion de la **recherche en pédagogie universitaire** (SASE, 2018), la direction du SASE, assumée par les professeures Monique Levesque, directrice, et Cynthia Potvin, directrice adjointe, a mis sur pied le GRIPU à l'automne 2017. Par conséquent, le GRIPU est sous la responsabilité de la direction du SASE » (<https://www.umoncton.ca/sase/node/118>).

Le Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI)

- 2024 : « En somme, le BASCI sera un milieu rassembleur et innovateur en matière d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire. Il ouvre la possibilité de **collaborations en recherche** et a également le potentiel de devenir un **lieu pour tester et valider de nouvelles technologies et de meilleures pratiques**, répondant ainsi aux exigences de la santé de l'avenir. Il sera un atout pour la mise sur pied d'une éventuelle clinique de soins primaires interprofessionnelle sur le campus, en favorisant l'apprentissage, la collaboration et le développement des compétences chez les futurs professionnels de la santé. Le BASCI envisage également une **collaboration importante avec le nouveau Centre d'excellence en pédagogie universitaire et la Formation continue**, car elle nous permettra de **partager mutuellement nos expertises en méthodes pédagogiques innovantes** » (Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire BASCI, CDP-240510).

2. L'intégration des nouvelles technologies dans les résultats d'apprentissage

Les nouveaux domaines d'études

Au cours des années 1970, l'Université de Moncton développe des programmes en informatique et des cours en méthodes quantitatives.

- 1970 : « **Projet coopératif de l'ordinateur**. M. Léonard LeBlanc fait part que ce projet pilote reliant les campus de Moncton, Mount Allison, U.N.B. Saint John et U.N.B. Fredericton est organisé par la Commission de l'Enseignement Supérieur du N.-B. pour mettre à la disposition des étudiants un **ordinateur puissant (IBM 360)**. Le terminal de l'Université de Moncton fonctionne depuis la première semaine d'octobre. Nous avons présentement **quatre périodes d'une demi-heure par jour** de transmission. Le **temps moyen de calcul** d'un programme d'un étudiant est de 10 secondes. Jusqu'à date, l'Université de Moncton n'a pas utilisé toutes les périodes allouées » (SAC-710107).
- 1974 : « Le Comité des programmes recommande : 1) Plutôt que de créer le cours PS 2231, que le cours MA 2221 demeure au programme et qu'on crée un nouveau cours de 2 crédits en psychologie qui s'intitulerait "**Application de l'informatique à la psychologie**". 2) Puisque le cours PS 2300 est l'équivalent du cours SO 2100, le Comité recommande que le cours PS 2300 soit discontinué et remplacé par SO 2100 » (SAC-740228).
- 1975 : « Le Comité recommande l'acceptation des modifications des 3 certificats suivants : - certificat - comptabilité/finance - certificat - marketing/management - **certificat - informatique/méthodes quantitatives** » (SAC-750213).
- 1975 : « Le Comité des programmes recommande l'adoption du rapport présenté par les représentants de la Faculté d'administration et de la Faculté des sciences qui propose de changer les titres des mineurs à : 1) mineur en **informatique de gestion** ; 2) mineur en **sciences de l'ordinateur** (SAC-750403).
- 1977 : « Le département de comptabilité-finance demande l'autorisation d'introduire un programme de **majeur en informatique-méthodes quantitatives en affaires**. Le programme propose n'implique aucun nouveau cours » (SAC-770210).
- 1978 : « Demande d'introduire **le cours PS 6210 - Les ordinateurs dans la psychologie** - 1 cr. Description : Le contenu de ce cours sera axé sur le langage machine, organisation, structure de l'information et assembleur associés avec le HP 2100. Objectifs : Le but de ce cours est de préparer les étudiants de **se servir de l'ordinateur pour poursuivre leurs recherches** et de s'intégrer aux recherches déjà en marche » (SAC-780227).
- 1978 : « DROIT ET TECHNOLOGIE (2 crédits). Le cours décrira un nombre déterminé de processus technologiques et leur lien avec le droit. Les sujets traités dépendront des choix des étudiants (ivressomètre, **ordinateurs**, polygraphes, radars, brevets et droits d'auteur, etc.) » (SAC-781106).
- 1979 : « Nous recommandons que, dans les circonstances actuelles, les programmes ci-dessous indiqués dans la planification de cinq ans soumise à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes ne soient pas introduits : [...] le **majeur en informatique et méthodes quantitatives** [...] » (SAC-790329).
- 1980 : « En ce qui concerne les cours d'informatique du Département de physique-mathématiques, que le préfixe des sigles de ces cours qui est maintenant MA devienne IN pour mieux identifier cette **importante sous-discipline des mathématiques appliquées**. [...] Le CPR recommande la création du **grade d'Associé en informatique appliquée** devant couronner les deux premières années du baccalauréat en informatique appliquée pour les étudiants qui en feront la demande. » (SAC-800225).
- 1982 : « L'examen de sortie se compare comment par rapport au **cours FR 1885**? Poussart : Les cours sont plus orientés vers la pensée et non sur les règles grammaticales. **Assisté par l'ordinateur**, on gagne du terrain de façon appréciable » (SAC-820215).
- 1991 : « Le **Département d'informatique** a officiellement été créé en 1991 » (<https://www.umoncton.ca/umcm-sciences-informatique/node/9>).

Préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2025 v8.

- 1992 : « Dans le **cours IN 1003**, on parle de l'informatique sur le marché, on les **introduit au courrier électronique**. Ce cours répond bien à la Faculté des sciences de l'éducation » (SAC-920305).
- 2018 : « Que les responsables des programmes de 1er cycle en mathématiques et statistique examinent la possibilité de développer des parcours/profils **en analyse des données massives et en intelligence artificielle** pour la majeure en mathématiques (régulier et coop) » (SAC-181102).
- 2019 : « L'équipe spécialisée en intelligence artificielle du groupe de recherche en **Perception, Robotique et Intelligence Machine (PRIME)** de l'Université de Moncton, sous la direction de Moulay Akhloufi, professeur au Département d'informatique, développera les algorithmes d'intelligence artificielle (IA) et d'apprentissage machine pour le traitement de données dans le logiciel totaliQ » (Nouvelles – 12 mars 2019).

Les cours ayant une composante technique

En 2024, toutes les facultés et tous les campus offrent des cours ayant une composante technique. La maîtrise d'outils technologiques (ex. l'utilisation de logiciels spécialisés) fait partie des résultats d'apprentissage généraux (RAG) d'une grande variété de cours. La liste suivante n'est pas exhaustive.

EDUC3233 - Espace virtuel d'apprentissage Analyse critique des enjeux des environnements numériques, des réseaux sociaux, des jeux électroniques et des systèmes d'apprentissage en éducation. Littératie numérique et cyberéthique. Analyse et enrichissement des pratiques technopédagogiques gagnantes associées à l'exploitation des environnements numériques. Création d'un scénario d'apprentissage exploitant ces environnements. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : Analyser les impacts et les enjeux des environnements numériques, des réseaux sociaux, des jeux électroniques et des systèmes d'apprentissage en éducation tout en tenant compte des principes de la littératie numérique et de la cyberéthique. Analyser les pratiques gagnantes associées aux environnements numériques et aux systèmes d'apprentissage. Créer un scénario d'apprentissage qui exploite des environnements numériques dans le développement de compétences durables et de haut niveau.
ARVI3103 - Arts médiatiques - Temporalité Introduction aux particularités de l'art temporel par l'apprentissage de logiciels. Compréhension de la relation entre les éléments temporels tels que la vidéo, l'audio, le texte et l'image fixe/mouvement. Exploration de la place de l'art temporel dans le contexte artistique contemporain. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : S'initier aux particularités de l'art médiatique temporel dans le contexte artistique contemporain. Apprendre les techniques numériques de l'image en mouvement et de la manipulation du son. Comprendre la relation entre l'image fixe, l'image en mouvement et l'utilisation du texte. Introduire les différents concepts de logiciels et de techniques de l'image numérique en mouvement : montage, retouches, prises de vues, cadrage, éclairage, effets spéciaux, tirages et sorties sur disques vidéo.
MUSI2503 - Musique et informatique Initiation aux applications de base reliées à l'informatique dont la notation assistée par ordinateur, le langage MIDI et l'enregistrement audionumérique multipiste. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : Maîtriser l'utilisation d'un logiciel de notation musicale; connaître les règles de base de la mise en page soignée d'une partition; comprendre le protocole du langage MIDI; connaître le fonctionnement d'un séquenceur audionumérique et MIDI; comprendre les principes fondamentaux de l'audionumérique.
MUSI4203 - Musique électroacoustique Introduction aux techniques, aux principes et à l'équipement nécessaires à la composition de pièces électroacoustiques. Introduction à l'acoustique, aux synthétiseurs numériques et analogiques, à l'échantillonneur, à l'enregistreuse numérique et magnétique, au générateur de sons, au séquenceur, à la table de contrôle, au réflecteur numérique, au système MIDI, à l'ordinateur, aux logiciels, etc.

TRAD3130 - Technologies et traduction Présentation et analyse des outils de travail informatisés (traitement de texte avancé, gestion terminologique, mémoires de traduction, Internet, etc.). Introduction à la traduction automatique et à la traduction assistée par ordinateur. La technologie et la profession.
ICOM2200 - Communication numérique Familiarisation à l'information numérique et à la perméabilité entre les espaces. Initiation à l'écriture et aux données technolangagières. Formatage, numérisation, transferts de fichier, compression, envoi de documents. Exploration de la captation et du traitement de l'information numérique sous différentes formes (écrite, sonore, visuelle, tableaux, chiffrier). RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE : À la fin de ce cours, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de : utiliser des compétences informationnelles numériques nécessaires pour le marché du travail; se servir des logiciels de traitement de texte pour la production de documents numériques multiplateformes; utiliser les couloirs de partage; concevoir des projets numériques.
ICOM3120 - Journalisme en ligne Analyse de contenus journalistiques de différents genres et formats qu'on retrouve sur l'Internet : sites d'information, blogues, réseaux sociaux. Initiation aux techniques de recherche d'informations et de présentation de contenus journalistiques en ligne. Production journalistique pour mise en ligne. Intégration d'images, de vidéo et de son. RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE : À la fin de ce cours, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de : comprendre les particularités de l'information journalistique sur l'Internet et les réseaux sociaux; créer du contenu journalistique sur ces plateformes; concevoir des projets avec images, vidéo et son dans des productions sur ces plateformes.
ICOM3320 - Communication multimédia Conceptualisation et création de contenus interactifs pour différentes plateformes web (réseaux sociaux, site web, courriels) dans la pratique des relations publiques. Intégration d'images de vidéo, de son, d'animations et programmation d'interactions simples. Gestion de comptes et de communautés pour une présence en ligne efficace. RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE : À la fin de ce cours, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de : comprendre la place, les enjeux et les modalités d'utilisation des principaux réseaux sociaux; comprendre l'instantanéité et l'importance du bidirectionnel; se servir des stratégies communicationnelles sur les réseaux sociaux.
ADMK3341 - Marketing digital Impact de l'Internet sur la fonction et les activités traditionnelles de marketing. Les principaux domaines et techniques du marketing digital. La stratégie web, les mesures de performance web (Web analytics), le référencement, la conversion, l'engagement et le marketing mobile. RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE : À la fin de ce cours, la personne étudiante devrait être en mesure de : interpréter les différences entre le marketing traditionnel et le marketing digital tout en favorisant la complémentarité entre les deux approches; comprendre le fonctionnement général d'une stratégie digitale; élaborer une stratégie digitale dans le cadre du plan marketing de l'entreprise.
ADGO6442 Recherche opérat. appliquée Illustration d'un ensemble de problèmes d'optimisation soumis à des contraintes comme des problèmes d'allocation des ressources: programmation linéaire, méthode graphique, méthode du simplexe, analyse de sensibilité, dualité; méthode du transport et d'affection; programmation dynamique. Planification et contrôle: théorie des files d'attente. Processus stochastiques. Simulation. L'utilisation du micro-ordinateur est prévue dans l'enseignement de ces techniques.
ADSI4601 - e-Learning d'entreprise Introduction aux notions entourant le e-Learning. Analyse des besoins en e-Learning, méthodes et outils du e-Learning, offre de e-Learning et moyens de mesurer les résultats d'un programme de e-Learning. Avantages et barrières à l'utilisation. Moteurs de recherche, portails, plateforme de développement, systèmes de gestion de l'apprentissage et des contenus (LMS et LCMS).

INFO1004 - Technologies de l'information Outils de productivité des technologies de l'information et des communications. Matériel, logiciel, représentation numérique, systèmes d'exploitation, interfaces machine, réseautique, Internet, Toile, HTML, chiffriers, bases de données, tableaux de bord électroniques, multimédia, médias sociaux, applications mobiles, conséquences sociales des TIC, sécurité et vie privée. Laboratoires pratiques sur les logiciels étudiés.
INFO4006 - Multimédia Réalisation des éléments de base d'une application multimédia: image, vidéo, son, texte, etc. Logiciels-outils nécessaires pour produire ces éléments. Techniques de conversion et de compression de données spécifiques. Programmation et implantation d'une application multimédia. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : L'étudiant devra être capable de : utiliser les dernières technologies utilisées en conception de sites Web; faire l'intégration de documents multimédias (textes, images, sons, vidéos, objets 3D); comprendre les concepts fondamentaux du multimédia sur le Web; mettre en pratique l'interaction avec des bases de données, le codage/décodage de formats multimédias; maîtriser les technologies mettant en œuvre ces concepts; utiliser des logiciels permettant de mettre en application ces technologies.
GEIN3403 - Sécurité des données Fichiers et bases de données. Langage SQL de définition, interrogation et contrôle des accès aux données. Gestion des utilisateurs et groupes Octroi et révocation de privilèges. Audit des activités, des ressources. Transactions et procédures pour sécuriser les données. Stratégies sauvegarde et de restauration des données. Sécurisation de leur environnement d'opération. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : Comprendre les concepts de gestion des données numériques. Connaître les supports utilisés tels que les fichiers et les bases de données et comprendre comment les organiser selon différents modèles de données. Comprendre les types de traitements et les avantages et inconvénients de chacun. Apprendre à utiliser les commandes de base du langage SQL pour la définition, l'interrogation et le contrôle des accès aux données. Apprendre à gérer des utilisateurs, des groupes et à octroyer ou révoquer des privilèges. Apprendre à tracer les activités des utilisateurs et des ressources. Utiliser des transactions et des procédures pour maintenir la confidentialité ou l'intégrité des données. Utiliser des outils pour la sauvegarde et la restauration des données numériques. Identifier les menaces et les vulnérabilités et mettre en place des contrôles pour la sécurisation de l'environnement d'opération.
FSCI6210 - Intelligence artificielle Définition de l'intelligence artificielle. Comprendre son importance, ses limites, ses bénéfices, ses risques et son impact sur l'éthique et les réglementations. Domaines d'application de l'intelligence artificielle. Concepts et exemples réels d'apprentissage machine supervisé, non supervisé, par renforcement. Concepts et exemples réels d'apprentissage profond. Explicabilité du modèle d'apprentissage machine. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : Connaître les origines, l'évolution et les limites de l'intelligence artificielle. Comprendre le rôle et l'importance de l'intelligence artificielle dans l'environnement de travail, la vie privée et la société en général. Saisir l'impact de l'intelligence artificielle sur la société, l'éthique, la moralité et les réglementations. Connaître les bénéfices et les risques liés à l'intelligence artificielle. Connaître les principaux domaines d'application de l'intelligence artificielle. Connaître les principales techniques liées au développement de l'intelligence artificielle.
GEOG2803 - Introduction aux SIG Dimension historique et évolution des systèmes d'information géographique. Introduction aux notions de base et principales composantes d'un SIG. Potentiel d'analyse des SIG. Familiarisation avec différents logiciels. Création et gestion de bases de données géospatiales et études de cas géographiques en Acadie et dans l'est du Canada. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : Acquérir les notions de base liées aux principes des SIG. Connaître et maîtriser le fonctionnement d'un SIG en vue d'applications thématiques dans le domaine de la géographie.
FORS1133 - Technologies forestières Introduction aux principaux logiciels et outils du domaine forestier. Apprentissage pratique des logiciels concernant les SIG, l'évolution des caractéristiques d'un peuplement forestier, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les bases de données, le chiffrier électronique, le traitement de texte et les outils terrain (carnet électronique et GPS). Travaux pratiques.

RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE : Connaître les buts et l'utilisation des principaux logiciels spécifiques au domaine forestier. Être initié au Système d'information géographique (SIG) de ArcGis afin d'effectuer l'affichage et la mise en page des cartes. Être initié au modèle de prévision Staman afin de faire évoluer une table de peuplement et de générer des tables de rendement. Être initié au logiciel de gestion de la chaîne d'approvisionnement FPInterface afin d'ordonnancer les opérations forestières. Pouvoir utiliser les outils terrain (carnet de terrain électronique, GPS, etc.). Maîtriser les outils de la suite Office (Excel, Word, Access, Power Point) et développer des compétences avancées dans un contexte d'analyse et de recherche forestière.
GCIV2710 - Géomatique Système de contrôle géomatique. Acquisition et traitement des données nécessaires à la localisation et à l'implantation des projets de construction. Application des méthodes géomatiques couramment utilisées dans la province du Nouveau-Brunswick. RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE : Déterminer les données et/ou la précision nécessaires à la localisation et l'aménagement d'ouvrages en génie civil; Appliquer les opérations géomatiques nécessaires à la localisation et la construction des projets en génie civil à l'aide d'instruments géomatiques et des notions de base; Appliquer des méthodes d'enregistrement et de transmission de données géomatiques de manière intelligente, précise et concise.
GCIV5911 - Conception intégrée (BIM) Modélisation à l'aide d'un logiciel BIM, composantes architecturales, structurales, mécaniques et électriques du bâtiment, propriétés des éléments de construction, processus collaboratif de construction, échange d'information, informations géographiques et géométriques, relations spatiales, conception intégrée, cycle de vie du bâtiment. RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE : Appliquer les principaux concepts et principes de la conception intégrée à l'aide d'un logiciel. Utiliser une approche conformément aux pratiques de l'industrie de la construction. Créer un modèle 3D d'un bâtiment en utilisant un logiciel BIM.
MATH4703 - Modélisation mathématique Hypothèses simplificatrices, modèles déterministes et probabilistes, systèmes discrets et continus, modèles compartimentés et stationnaires, optimisation, équations différentielles, méthodes graphiques, calcul des variations, principe de moindre action. Applications en biologie, physique, chimie, économie, environnement, histoire et musique. Utilisation de logiciels de calcul symbolique et numérique.
PSYC6502 - Méthodes quantitatives psycho Synthèse des modèles linéaires généraux et des statistiques inférentielles qui y sont associées : régression multiple et modèles de médiation et de modération, modèles linéaires mixtes, analyse de variance multivariée, analyse factorielle exploratoire. Examen des applications des concepts statistiques. Programmation sur R ou l'équivalent. RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE : Maîtriser les principales techniques d'analyse multivariée; évaluer la pertinence du choix d'une technique multivariée en fonction de situations particulières de recherche; analyser une base de données à l'aide du logiciel R ou l'équivalent; comprendre un tirage d'ordinateur et en retirer les renseignements pertinents; communiquer les résultats d'une analyse sous forme écrite.
SINF6303 - Rech. quantitative en sc. inf. Étude approfondie de la recherche quantitative en science infirmière. Analyse critique de recherches quantitatives. Étude des phases de la réalisation d'un projet de recherche. Application d'approches quantitatives en science infirmière. RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE : Comprendre le processus de recherche; évaluer un problème de recherche pertinent au soin infirmier; comparer les devis de la recherche quantitative : descriptif, corrélational, expérimental ainsi que les méthodes mixtes; appliquer les principes des statistiques descriptives et inférentielles à l'aide d'un logiciel d'analyse de données; élaborer un protocole de recherche quantitatif.
DROI3542 - Droit de l'information Étude des problèmes juridiques liés à l'émergence des nouvelles technologies se rapportant au droit de l'internet, au droit du divertissement, des télécommunications et des médias, de la diffamation, du commerce électronique, au droit de l'accès à l'information ainsi qu'à la protection des données et de la vie privée.

3. La créativité

- 1974 : « Le Collège St-Louis/Maillet propose la création du cours AR "**Sensibilisation aux différents problèmes de la créativité et de l'imagination**" (6 crédits) qui serait offert à l'Extension de l'enseignement au Collège à l'été 1974 » (SAC-740228).
- 1974 : « Le Comité des programmes recommande que les cours FR 2700 et FR 2710 soient réduits à un cours FR 3700 et que ce cours s'intitule "**Atelier de créativité littéraire**" 3 crédits » (SAC-740228).
- 1977 : « Dans le programme du Baccalauréat en éducation pré-scolaire - élémentaire premier cycle, on suggère d'enlever le cours ED 1220 - **Développement de la créativité** 3 cr. et de le remplacer par un nouveau cours ED 1230 - Développement historique des programmes pour jeunes enfants 3 cr. » (SAC-770210).
- 2013 : « À la fin de la formation, la diplômée ou le diplômé sera en mesure de développer des concepts reliés aux problématiques des arts visuels contemporains et elles et ils auront appris à développer une **pensée créative et originale** applicable à la recherche dans divers domaines » (SAC-130823).

BUDGET 2025-2026					
XXX	Centre d'Excellence en pédagogie universitaire	Budget Requis	Déjà au Fonds de Fonct.		Budget Demandé (variation)
			Budget 543 SASE	Budget 561 DGT	
Dépenses					
Salaires					
51350	Salaires temps régulier	522 938	-	144 427	378 512
52350	Salaires autres temps partiel	54 578	37 261	-	17 317
59999	Avantages sociaux	110 094	2 661	28 885	78 548
		687 610	39 922	173 312	474 376
Matériel et services					
60001	Déplacement - Canada	2 000	-	-	2 000
62001	Matériel et fournitures	500	9 061	-	(8 561)
63005	Ateliers, conférences et colloques	19 060	-	-	19 060
67203	Honoraires	145 000	-	-	145 000
68003	Logiciels	15 800	-	-	15 800
70001	Projets spéciaux	-	-	-	-
		182 360	9 061	-	173 299
Revenus					
	Subventions PLOE	124 407	-	-	124 407
	Services vendus à l'extérieur	362 500	-	-	362 500
		486 907	-	-	486 907
Total - Dépenses nettes		383 063	48 983	173 312	160 769
	Recouvrement de Edmundston	(46 351)			(46 351)
	Recouvrement de Shippagan	(36 391)			(36 391)
BUDGET DEMANDE 2025-2026		300 321			78 026

BUDGET 2025-2026				
XXX	Chaire de recherche stratégique en créativité et engagement	Budget requis	Transfert du FF	Budget Demandé
Dépenses				
Salaires				
52350	Salaires autres temps partiel	16 125	16 125	-
70001	Fonds de recherche	20 000	20 000	-
		36 125	36 125	-

BUDGET 2025-2026			
570	Téléphonie IP	Budget requis	Budget Demandé
Dépenses			
62902	Communication, téléphonie	2 000	2 000
Total - Dépenses		2 000	2 000

Centre d'Excellence en pédagogie universitaire		2025-2026	2026-2027	2027-2028
Dépenses				
Salaires				
	51350 Salaires temps régulier	522 938	538 626	554 785
	52350 Salaires autres temps partiel	54 578	56 215	57 901
	59999 Avantages sociaux	110 094	113 397	116 799
		687 610	708 238	729 485
Matériel et services				
	60001 Déplacement - Canada	2 000	2 100	2 200
	62001 Matériel et fournitures	500	500	500
	63005 Ateliers, conférences et colloques	19 060	19 600	20 200
	67203 Honoraires	145 000	145 000	145 000
	68003 Logiciels	15 800	16 274	16 762
	70001 Projets spéciaux	-	-	-
		182 360	183 474	184 662
Revenus				
	Subventions PLOE	124 407	124 407	124 408
	Services vendus à l'extérieur	362 500	362 500	362 500
		486 907	486 907	486 908
Total - Dépenses nettes (avant recouvrements)		383 063	404 805	427 239
	Recouvrement de Edmundston	(46 351)	(48 981)	(51 696)
	Recouvrement de Shippagan	(36 391)	(38 456)	(40 588)
Total - Budget avec recouvrements		300 321	317 367	334 956